

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE



Secrétariat Général

INTERVENTIONS INTEGREES DE SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE,
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT



<p>DIRECTIVES SRMNEA-NUT DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</p>
--

Kinshasa, Mai 2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	iii
I. INTRODUCTION.....	1
II. OBJECTIFS	2
2.1. Objectif Général	2
2.2. Objectifs Spécifiques	2
III. DIRECTIVES GENERALES.....	3
3.1. Directives générales pour la communauté.....	3
3.2. Directives générales pour le prestataire :.....	4
IV. DIRECTIVES SPECIFIQUES PAR THEMATIQUES.....	5
4.1. DIRECTIVES SPECIFIQUES CONCERNANT LA MERE	5
4.1.1. Consultations prénatales, Assistance qualifiée à l'accouchement et Consultations postnatales.....	5
4.1.2. Soins obstétricaux d'urgence et Soins complets d'avortement.....	8
4.1.3. Planification familiale.....	8
4.1.4. Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre (SGBV), Cancers et Fistules	13
4.2. DIRECTIVES SPECIFIQUES DES POPULATIONS CLES	13
4.2.1. Santé sexuelle et droits humains	13
4.3. DIRECTIVES SPECIFIQUES CONCERNANT LE NOUVEAU-NE ET L'ENFANT MALADE DE 0 A 59 MOIS..	15
4.3.1. Soins essentiels et d'urgences au nouveau-né	15
4.3.2. Santé de l'enfant malade âgé de 0 à 59 mois	16
4.4. DIRECTIVES SPECIFIQUES CONCERNANT L'ADOLESCENT ET LE JEUNE.....	17
4.5. DIRECTIVES SPECIFIQUES DE LA NUTRITION	19
4.6. DIRECTIVES DE PERSONNE 3 ^{ème} AGE	23
V. EQUIPEMENTS/MATERIELS.....	24
REFERENCE.....	25
ANNEXE 1. ALGORITHMES.....	26
PRISE EN CHARGE DE LA SANTE DE LA MERE.....	28
SERVICE CPN	28
ACCOUCHEMENT	29
CONSULTATION POST-NATALE	30
SOINS APRES AVORTEMENT	31
PLANIFICATION FAMILIALE DANS LA FOSA.....	32

PLANIFICATION FAMILIALE DANS LA COMMUNAUTE	33
NOUVEAU NE ET ENFANT DE MOINS DE 5 ANS DANS LA FOSA	34
ALGORITHME DE PRISE EN CHARGE DU NOUVEAU NE ET ENFANT DE MOINS DE 5 ANS DANS LA FOSA	34
PRISE EN CHARGE DU NOUVEAU NE ET ENFANT DE MOINS DE 5 ANS DANS LA COMMUNAUTE	35
SANTE ADOLESCENT ET JEUNE.....	36
 ADOLESCENT ET JEUNE DANS LA FOSA	36
 ADOLESCENT ET JEUNE DANS LA COMMUNAUTE	37
LA NUTRITION	38
 LA NUTRITION DANS LA FOSA.....	38
 LA NUTRITION DANS LA FOSA DANS LA COMMUNAUTE	39
POPULATION CLES	40
 LA POPULATION CLES DANS LA FOSA	40
 LA POPULATION CLES DANS LA COMMUNAUTE	41
ANNEXE 2. RECUEL DES MESSAGES CLES	42
ANNEXE 3. LISTE DES EXPERTS AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DE DIRECTIVES INTEGREES SRMNEA-NUT COVID-19.....	46

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ANJE	: Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
AQA	: Assistance Qualifié à l'Accouchement
ARV	: Antirétroviraux
ATB	: Antibiotique
COVID-19	: Coronavirus 2019 Disease
CPN	: Consultation prénatale
CPoN	: Consultation post-natale
CPS	: Consultation préscolaire
CS	: Centre de Santé
DBC	: Distributeur à base communautaire
DSFGS	: Direction de la Santé de la Famille et de Groupes Spécifiques
EHPAD	: Etablissements d'hébergement de personnes âgées dépendant
FOSA	: Formation Sanitaire
HTA	: Hypertension artérielle
IST	: Infection sexuellement transmissible
LPNE	: Lait pour nourrisson prêt à l'emploi
PB	: Périmètre brachiale
PCI	: Prévention contre les Infections
PCIMAM	: Prise en charge intégrée de la malnutrition
PNIRA	: Programme National de Lutte contre les Infections Respiratoires Aigues
PNSR	: Programme National de la Santé de la Reproduction
PRONANUT	: Programme National de Nutrition
RECO	: Relai Communautaire
SENN	: Soins essentiels au nouveau-né
SLM	: Substitut au lait maternel
SNSAP	: Système de Surveillance Nutritionnelle, de Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce
SONU	: Soins obstétriques et néonataux d'urgence
SRAJ	: Santé Sexuelle de l'Adolescent et du Jeune
SRMNEA-Nut	: Santé de la Reproduction de la Mère, du Nouveau-né, de l'Enfant et des Adolescents y compris la Nutrition
SSAAJ	: Service de Santé Adapté aux Adolescents et Jeunes
SVA	: Supplémentation en Vit A
TDR	: Test de diagnostic rapide
UN IGME	: United Nation Inter agency Group for child Mortality of Estimation
UNS	: Unité Nutritionnelle Supplémentaire
UNTA	: Unité Nutritionnelle Thérapeutique Ambulatoire
UNTI	: Unité Nutritionnelle Thérapeutique Intensive
USPPI	: Urgence de santé Publique de Portée Internationale
VIH	: Virus de l'immunodéficience humaine

I. INTRODUCTION

En Décembre 2019, la Chine a déclaré l'apparition d'une épidémie causée par un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2), dénommée Maladie à coronavirus 2019 ou COVID-19, dont l'épicentre est la ville de WUHAN. Devant la gravité de la situation et sur conseil du comité de Règlement Sanitaire International (2005), le Directeur Général de l'OMS a déclaré le 30 janvier 2020 cette épidémie « une urgence de santé publique de portée internationale » (USPPI), par la suite une pandémie depuis le 11 mars 2020.

La pandémie au COVID-19 qui fait ravage à ce jour, plonge le monde entier dans une situation de crise humanitaire qui expose la population mondiale en générale, et les cibles déjà vulnérables notamment la mère, le nouveau-né, l'enfant et l'adolescent.

La RDC qui continue à contrôler sa 10^{ème} épidémie de la Maladie à Virus Ebola, a confirmé le premier cas Covid-19 à Kinshasa le 10 Mars 2020 ; il s'est agi d'un cas importé. Face au risque de propagation de la maladie, une série des mesures ont été prises par la Présidence de la République. A ce jour, l'évolution des cas Covid-19 confirmés et des décès est croissante.

En outre, le Pays enregistre des ratios de mortalité encore élevés pour les cibles mère, nouveau-né, enfant et adolescent : 693 décès maternel pour 100 000 NV, 29 décès néonataux pour 1000 NV, 94 décès infanto-juvénile pour 1000 NV (IGME, 2016).

Par ailleurs, la survenue de la pandémie à la Covid-19 a créé la peur aussi bien dans le rang des prestataires que des bénéficiaires entraînant ainsi la diminution de l'offre et de l'utilisation de services SRMNEA-Nut, tel que : la disponibilité limitée par crainte de la propagation de la Covid-19 ; la réduction des visites CPN, AQA, CPoN ; l'accès limité au service de la vaccination de routine ; l'augmentation de cas violences sexuelles et celles basées sur le genre...

Pour contribuer à la lutte contre cette pandémie à la Covid-19, le Ministère de la Santé, à travers la Direction et les Programmes Spécialisés alignés à la SRMNEA-Nut, a élaboré les directives supplémentaires relatives à l'offre et l'utilisation de service de la santé de la reproduction de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et des adolescents y compris la nutrition. Il est à signaler que ces directives seront révisées progressivement en fonction de l'évolution de la maladie.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif Général

Assurer la continuité de services SRMNEA-Nut de qualité pendant la pandémie à Corona virus en vue de contribuer à la réduction de la morbidité et la mortalité de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent en RD Congo.

2.2. Objectifs Spécifiques

- Maintenir l'offre de services SRMNEA-NUT de qualité dans le contexte de la pandémie à la Covid-19 ;
- Promouvoir l'utilisation de services SRMNEA-NUT de qualité dans le contexte de la pandémie à la Covid-19 ;
- Protéger les Prestataires de soins/services¹ SRMNEA-NUT par les mesures adaptées au contexte de la pandémie à la Covid-19 ;
- Protéger les Bénéficiaires² de services SRMNEA-NUT par les mesures adaptées au contexte de la pandémie à la Covid-19 ;
- Identifier les besoins indispensables supplémentaires pour l'organisation de services SRMNEA-NUT dans le contexte de la pandémie à la Covid-19.

¹Prestataires de soins/services : sages-femmes, infirmiers, médecins, réceptionniste, filles ou garçons de salle, gardien...

² Bénéficiaires : les femmes enceintes, femmes allaitantes, nouveau-né/enfants en vaccination et services de nutrition, les adolescents et jeunes, clients de la planification familiale-

III. DIRECTIVES GENERALES

Durant cette pandémie à COVID-19, les services et soins de la SRMNEA-Nut seront offerts dans le strict respect des normes et directives existantes tout en prenant en compte les orientations spécifiques du Comité Multisectoriel de la Riposte contre la COVID-19.

Les directives générales s'appliquent en toutes situations dans le contexte de la pandémie à Covid-19 aussi bien pour les prestataires que les membres de la communauté.

3.1. Directives générales pour la communauté

Il s'agit de :

- Laver les mains régulièrement (rappel sur la technique de lavage de mains) ;
- Pratiquer l'hygiène respiratoire (Tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans un papier mouchoir à jeter immédiatement après usage, Se couvrir la bouche et le nez avec le masque) ;
- Respecter la distance recommandée d'au moins 1 mètre ;
- Ne pas se serrer la main, ni des embrassades ou bisous ;
- Porter obligatoirement le masque dans les milieux publics selon la technique appropriée
- Désinfecter régulièrement les mobiliers ;
- Désinfecter régulièrement les téléphones, montres, clé des voitures... ;
- Ne pas toucher tout ce qui est dispositif de centre de santé/Maternité/l'hôpital (mur, tables, matériels...) ;
- Enlever les chaussures avant d'entrer dans la maison ; laver les habits et repasser aussitôt arrivé à la maison après chaque sortie ;
- Si fièvre, Toux ou difficultés respiratoires, allez au centre de santé le plus proche ou appelez le numéro vert (101, 109,110 pour Kinshasa) ;
- En cas de décès lié à la Covid-19, éviter de manipuler le corps, faire appel à l'équipe du centre de santé le plus proche (équipe de riposte mis en place à cet effet) ;
- Rester à la maison. Eviter le déplacement non essentiel.
- Être empathique envers tous ceux qui sont touchés.
- Rechercher des informations uniquement auprès de sources fiables³
- Soutenir les soignants et les travailleurs de la santé qui prennent en charge les personnes atteintes de COVID-19 dans votre communauté (Communauté) ;
- Se reposer suffisamment, avoir une alimentation suffisante et équilibrée, se livrer à des activités physiques et rester en contact avec la famille et les amis
- Se confier auprès de prestataire de soins et services de santé, ou de toutes autres personnes de confiance pour obtenir un soutien psychosocial en cas de rejet par la communauté

³ Sources fiables : professionnel de santé, médias accrédité, institutions gouvernementales...

3.2. Directives générales pour le prestataire :

- Porter obligatoirement les tenues de protection stérile : Blouses ; masque ; gants de consultation par cas ou par personne ; lunettes spécifiques ou ordinaires à désinfecter régulièrement par jour ; bonnets, bottes, pour le prestataire de soins ;
- Porter obligatoirement les tenues de protection propre : tablier, masque ; gants, bottes... pour le prestataire communautaire
- Jeter les gants et le masque à usage unique ou laver immédiatement à l'eau et au savon puis repasser le masque en tissu ;
- Laver systématiquement les mains avec le savon, la cendre avec de l'eau avant et après chaque geste ; avant et après avoir consulté le malade ;
- Laver les petites surfaces avec la solution hydro alcoolique et les grandes surfaces (salle ou autres espaces de travail) au moins 2 fois par jour avec la solution chlorée;
- Désinfecter les matériels utilisés pour chaque cas ;
- Réunir au maximum 20 personnes pour toute activité de masse tout en respectant les mesures des barrières ;
- Placer sur la balance le papier jetable avant la pesée de chaque personne ;
- Utiliser une alèse d'accouchement pour chaque femme en travail ;
- Utiliser un bassin de lit par femme lors de l'accouchement ;
- Nettoyer avec une solution chlorée la salle d'accouchement et la table d'accouchement après chaque accouchement ;
- Prioriser la prise en charge de femme enceinte et accouchée y compris l'adolescente au centre de santé ;
- Identifier une salle d'isolement pour les cas suspects dans les services de SRMNEA ;
- Procéder au triage de cas avec signes ou symptômes de suspicion de la COVID-19 et les diriger vers l'espace réservé aux cas suspects de la COVID-19) ;
- Référer immédiatement tout cas suspect vers la structure de prise en charge en remettant le masque de protection au malade et à l'accompagnant tout en leur instruisant d'observer les mesures des barrières contre le Covid-19 ;
- Utiliser les précautions de prévention et contrôle des infections (PCI) y compris la gestion de déchets biomédicaux (Jeter les gants, masques, bonnets, blouse à usage unique et autres déchets biomédicaux dans un bac fermé, ...) ;
- Assurer la gestion de déchets bio médicaux ;
- Raconter des histoires positives et pleines d'espoir en montrant si possible les images positives de la population locale qui a expérimenté COVID-19 ;
- Veiller à ce que des communications de bonne qualité et des informations précises soient mises à jour pour le prestataire ;
- Intégrer dans les registres existants toutes les informations en rapport avec Covid-19 pour les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants admis avec une infection confirmée à la COVID-19. Les dossiers maternels et néonataux, y compris les résultats, doivent être complétés en détail et conservés pour analyse à l'avenir.

IV. DIRECTIVES SPECIFIQUES PAR THEMATIQUES

Ce sont des directives qui s'appliquent aux services/interventions de la SRMNEA-Nut tel que énumérées dans le tableau ci-dessous.

4.1. DIRECTIVES SPECIFIQUES CONCERNANT LA MERE

4.1.1. Consultations prénatales, Assistance qualifiée à l'accouchement et Consultations postnatales

Exiger le port de masque à toute femme enceinte et accouchée et lui apprendre comment le porter, l'enlever et l'entretenir, le cas échéant

Consultation Pré Natale (CPN)	Assistance Qualifiée à l'Accouchement (AQA)	Consultation Post Natale (CPoN)
Territoire ou Zone non touché (zéro cas)		
<ul style="list-style-type: none"> Continuer à offrir les services et soins CPN conformément aux normes et directives existantes tout en respectant les précautions universelles de prévention des infections Placer à l'entrée de service un point de lavage de main et suivre à lettre les mesures édictées Placer à l'entrée de la salle de CPN un dispositif de prélèvement de la température Respecter la distanciation d'au moins un mètre Recevoir au maximum 20 femmes par séance dans la salle de causerie éducative en respectant la distanciation sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à offrir les services et soins AQA conformément aux normes et directives existantes tout en respectant les précautions universelles de prévention des infections Placer à l'entrée de la salle de travail/d'accouchement un point de lavage de main et un dispositif de prélèvement de la température Espacer les lits par cloisonnement dans la salle de travail, ou en post partum pour éviter des éventuelles contaminations (aider la parturiente à observer les mesures d'hygiène édictées) Désinfecter systématiquement les lits entre deux parturientes 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à offrir les services et soins CPoN conformément aux normes et directives existantes tout en respectant les précautions universelles de prévention des infections Placer un dispositif de prélèvement de la température et de lavage de mains à l'entrée de la salle de post-partum/CPoN respecter la distanciation d'au moins un mètre Recevoir au maximum 20 personnes dans la salle de causerie éducative en respectant la capacité de celle-ci, et la distanciation sociale.
Territoire ou Zone légèrement touché : Propagation faible (1 à 50 cas)		
<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte des directives en situation de territoire ou zone non touché et, Inviter les gestantes avec, de fièvre, toux, rhume, difficultés respiratoires et tout autre signe pouvant faire penser au COVID-19 à porter un masque de protection. Référer immédiatement à la structure de prise en charge la gestante suspecte de maladie à Covid-19, 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte des directives en situation de territoire ou zone non touché et, Réduire au minimum le nombre de membres de l'équipe soignante dont la présence n'est pas nécessaire dans la salle d'accouchement (au maximum 2) ; Limiter la présence de membres de la famille (au maximum une personne avec masque) ; Espacer les lits en respectant la distanciation sociale (placer le paravent si disponible) dans la salle de travail ; 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte des directives en situation de territoire ou zone non touché et, Prendre en compte les normes et directives existantes ; Prendre en charge l'accouchée ayant été testée positive à la COVID-19 selon la procédure édictée par la cellule de riposte si structure de prise en charge

<p>tout en lui instruisant ainsi qu'à son accompagnant le port obligatoire de masque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer la corticothérapie ante-partum aux fins de maturation pulmonaire fœtale selon les directives en vigueur. • Exiger les Masques à toute gestante et lui apprendre comment les porter, enlever et entretenir le cas échéant • Programmer trois visites CPN à raison d'une visite par trimestre pour toute gestante dont la grossesse évolue normalement 	<ul style="list-style-type: none"> • Exiger les Masques à toutes les parturientes • Aider la parturiente à observer les mesures édictées dans la lutte contre la COVID-19 ; • Procéder au triage ; • Isoler les cas suspects ; • Référer la parturiente avec signes de suspicion de la COVID-19 ci-après : fièvre, toux, rhume, difficultés respiratoires et tout autre signe pouvant faire penser à la COVID-19 vers la structure de prise en charge de la COVID-19 • Prendre en charge la parturiente ayant été testée positive à la COVID-19 selon la procédure édictée par la cellule de riposte Si structure de prise en charge de cas de Covid-19 ; • Diriger l'accouchement selon les normes si la parturiente avec suspicion de la Covid-19 se présente dans une condition d'accouchement imminent ; et ensuite référer l'accouchée vers la structure de prise en charge de la COVID-19 ; • Faire porter le masque à l'accouchée testée positive à la COVID 19 en lui demandant de se laver les mains (eau+savon, solution hydro alcoolique) avant d'allaiter son bébé. • Ne pas séparer la mère de son nouveau-né même si ce dernier a été suspecté ou confirmé Covid-19 positif • Pratiquer la césarienne suivant les indications obstétricales conformément aux normes et directives ; • Évaluer l'état de la gestante à terme testée positive à la COVID 19 chez qui la césarienne a été programmée ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Si possible, pratiquer l'intervention chirurgicale selon les normes, tout en renforçant les mesures de protection contre la propagation de la maladie (tenue stérile, éviter les entrées et sorties inutiles...); ○ Si non référer immédiatement le cas à la structure de prise en charge au Covid-19 • Reporter, si possible en l'absence de toute situation d'urgence obstétricale (souffrance fœtale, contraction hyperkinétique, 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le test de dépistage chez tout nouveau-né de mère testée positive à la covid-19 ; • Prendre en charge le nouveau-né Covid-19 positif selon le protocole de la PEC. Le cas échéant, Référer immédiatement le nouveau-né dans une structure de PEC à la Covid-19, • exiger à toute accouchée le lavage des mains ou l'utilisation d'une solution hydro alcoolique et le port systématique de masque avant de prendre soins de son nouveau-né y compris l'allaitement maternel • Respecter les mesures de prévention pour éviter la contamination du nouveau-né de mère COVID-19 positive ; • Ne pas isoler de manière systématique le nouveau-né né d'une mère suspectée ou confirmée COVID-19 positive ; • Inviter l'accouchée à se laver les mains ou utiliser une solution hydro alcoolique et porter systématiquement un masque avant de prendre soins de son nouveau-né ; • Exiger à toute femme allaitante testée positive à la Covid-19 le port de masque et le lavage de mains avant d'allaiter son nouveau-né
---	--	---

	<p>hémorragies...), la césarienne programmée chez une parturiente testée positive au COVID-19 jusqu'à ce que la femme ne soit plus considérée comme contagieuse (stabilisée) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à appliquer les pratiques courantes telles que le contact peau à peau (la mère doit porter un masque et s'être lavé les mains) et la section (clampage) retardée du cordon ; • Dépister au Covid-19 à la naissance, tout nouveau-né né de mère COVID-19 positive 	
Territoire ou Zone fortement touché (plus de 50 cas)		
<p><i>Tenir compte des directives en situation de territoire faiblement touché</i></p> <p><i>Renforcer les mesures de protection :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inviter toute femme enceinte en CPN à se munir obligatoirement de son masque de protection ; • Isoler les cas suspects directement et les diriger vers les services appropriés • Désinfecter les matériels et surface de consultation après chaque cas de consultation ; • Désinfecter les petites surfaces (table, chaise...) de manière systématique avec la solution hydro alcoolique 	<p><i>Tenir compte des directives en situation de territoire faiblement touché</i></p> <p><i>Renforcer les mesures de protection :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inviter toute parturiente en salle d'accouchement à se munir obligatoirement de son masque de protection ; • Isoler les cas suspects directement et les diriger vers les services appropriés • Réaliser si possible, un dépistage systématique de la parturiente et l'accompagnant 	<p><i>Tenir compte des directives en situation de territoire faiblement touché</i></p> <p><i>Renforcer les mesures de protection :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inviter toute accouchée en CPoN à se munir obligatoirement de son masque de protection ; • Isoler les cas suspects directement et les diriger vers les services appropriés

4.1.2. Soins obstétricaux d'urgence et Soins complets d'avortement

Soins obstétricaux d'urgence	Soins Complets d'Avortement
Territoire ou zone Non touché (zéro cas)	
<ul style="list-style-type: none"> Continuer à offrir les soins obstétricaux d'urgence conformément aux normes et directives existantes tout en respectant les précautions universelles de prévention et contrôle des infections 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les précautions universelles de prévention des infections en général et de COVID19 en particulier.
Territoire ou zone légèrement touché : Propagation faible (1-50 cas)	
<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des directives en situation de territoire ou zone non touché et, limiter à 2 prestataires pour un accouchement Prendre en charge la femme ayant été testée positive au COVID-19 selon la procédure édictée par la cellule de riposte 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des directives en situation de territoire ou zone non touché et, Suivre les étapes telles que décrites dans les normes et directives des Soins Obstétricaux d'Urgence.
Territoire ou zone fortement touché (plus de 50 cas)	
<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des directives en territoire faiblement touché Se référer à la situation de territoire ou zone à faible contamination. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des directives en territoire faiblement touché Se référer à la situation de territoire ou zone à faible contamination.

4.1.3. Planification familiale

Planification Familiale
Territoire ou zone non touché (zéro cas)
<ul style="list-style-type: none"> Placer le matériel nécessaire pour l'hygiène et la prévention des infections : lave main, eau, savon, solution hydroalcoolique Se laver les mains (prestataire et cliente/client) avec du savon ou utiliser la solution hydro alcoolique avant et après l'activité Continuer à appliquer les normes et directives des interventions de la PF existantes <p>1. Prestations cliniques</p> <p>a. Counseling</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser le plus possible les supports éducatifs et l'outil de counseling imagé (Yam Daabo) pour réduire la durée des échanges et le langage verbal ; Pratiquer le counseling PF suivant les étapes « BERCER » décrites dans les normes et directives PF ; Prévoir une visite de suivi ou communiquer le numéro vert ou de la clinique mobile ou celui du prestataire à appeler si préoccupation, effets secondaires et/ou complications ou réapprovisionnement ; Orienter les individus et les couples vers les centres de santé les plus proches pour bénéficier des services ou les pharmacies ayant intégré la PF pour les réapprovisionnements ; Le counseling de groupe ou la causerie éducative se fait par groupe ne dépassant pas 5 personnes assises à distance d'un à deux mètres ;

.b. Offre des méthodes Contraceptives

- Désinfecter les matériels (la table de consultation et équipements, etc.) avant et après la procédure ;
- Lors de l'insertion ou du retrait d'implant, demander à la cliente de regarder du côté opposé au prestataire pendant la procédure ;
- Initier l'auto-soin (self care) : préservatifs masculins et féminins, les contraceptifs oraux, le DMPA-SC en auto-injection et les méthodes modernes naturelles (méthode d'allaitement maternel et d'aménorrhée, le collier du cycle, la MAO).

.c. Suivi des clientes

- Réaliser le suivi des clientes/clients selon les normes ;
- Réduire les visites de suivi par contact physique/privilégier les appels téléphoniques à travers le numéro vert ou de la clinique mobile ou celui du prestataire (par ces canaux, sensibiliser les clientes sur les mesures préventives contre le COVID-19) ;
- Ne pas donner les AINS (ibuprofène, acide méfenamique, ...) aux clientes qui présentent des effets secondaires de type troubles de saignement au risque d'aggraver les problèmes respiratoires éventuels liés au COVID-19 ;
- Former la cliente à l'auto-suivi et mettre l'accent sur les effets secondaires, complications et les signes d'alarme qui nécessitent une prise en charge au niveau de la FOSA ;
- Référer à l'HGR en cas de nécessité.

2. Prestations communautaires

a .Communication de masse

Sensibilisation des communautés par (1) des RECO au moyen des mégaphones sur les mesures de prévention au COVID-19, les signes du COVID-19 et sur le logos PF montrant la disponibilité des services PF et par (2) des émissions radio-télévisées, WhatsApp, ligne verte, etc.

b. Counseling

- Le counseling de groupe ou les causeries de groupe se font par groupe ne dépassant pas 5 personnes assises à distance d'un mètre Placer la cliente/client à une distance de 1-2mètre et sensibiliser sur la distanciation sociale, la réalité de la pandémie à COVID-19
- Pratiquer le counseling PF suivant les étapes « BERCER » décrites dans les normes et directives PF dans le respect des mesures de PCI ;
- Privilégier l'utilisation des supports éducatifs pour réduire le temps de contact et le langage verbal ;
- Privilégier les appels téléphoniques à travers le numéro vert ou de la clinique mobile ou le numéro personnel des distributeurs à base communautaires (DBC) ;
- Orienter les individus et couples vers les centres de santé les plus proches en cas de nécessité ou pour bénéficier des services/pharmacies pour les réapprovisionnements.

c. Offre des méthodes Contraceptives

- Offrir les méthodes en respectant les mesures d'hygiène et de prévention des infections (port des gants, lavage des mains, ...) ;
- Administrer les méthodes contraceptives selon les normes ;
- Insérer l'implanon-NXT en demandant à la cliente de regarder du côté opposé au DBC pendant la procédure (Pour les DBC à profil médical) ;

- Initier et responsabiliser la femme à l'auto-soin (self care) : préservatifs masculins et féminins, les contraceptifs oraux, et les méthodes modernes naturelles (méthode d'allaitement maternel et d'aménorrhée, le collier du cycle, la MAO) pour tous les DBC et le DMPA-SC en auto-injection initié uniquement par les DBC à profil médical.

.d. Suivi des clientes

- Réaliser le suivi des clientes/clients selon les normes ;
- Réduire les visites de suivi par contact physique ;
- Privilégier les appels téléphoniques à travers le numéro vert ou de la clinique mobile ou le numéro du distributeur à base communautaire (DBC) ;
- Orienter les individus et couples vers les centres de santé les plus proches en cas de nécessité pour prise en charge.

Gestion des effets secondaires et des complications

- Rassurer et encourager la cliente/le client ;
- Respecter les mesures de PCI.
- En cas de prestation communautaire
- Rassurer, encourager et conseiller les clientes à utiliser certaines astuces naturelles notamment du jus de citron en cas d'effets secondaires du type saignement (spotting) ;
- Orienter au CS le plus proche si nécessité.

En prestation clinique

- Rassurer et encourager les clientes ;
- En cas de trouble de saignement donner la vit c 3x 2ces /j ou donner 1 ces cycle/plaquette de COC pendant 1 cycle si pas de contre-indication ou encore conseiller du jus de citron à prendre 3x 1/2 verre par jour pdt 3jours ;
- Prendre en charge les effets secondaires : Ne pas donner les AINS (ibuprofène, acide méfénamique, ...) aux clientes qui présentent des effets secondaires de type troubles de saignement au risque d'aggraver les problèmes respiratoires éventuels liés au COVID 19. Si effets secondaires majeurs et/ou complications, référer a l'HGR pour prise en charge selon les normes.

Territoire ou zone légèrement touché : Propagation faible (1-50 cas)

Tenir compte des directives en situation de territoire non touché et :

1. Prestations cliniques

a. Counseling

- Renforcer la protection du prestataire ;
- Faire preuve d'empathie par rapport à la situation dans laquelle se trouve la population (pandémie COVID19) ;
- Le counseling de groupe ou la causerie éducative se fait par groupe ne dépassant pas 5 personnes assises à distance d'un mètre ;
- Privilégier le counseling individuel avec respect de la distanciation sociale de 1-2 mètre entre le prestataire et la cliente et port de masque systématique.

.b Offre des méthodes contraceptives

- Renforcer la protection des prestataires ;
- Lors de l'insertion ou du retrait d'implant, demander à la cliente de porter/regarder le masque et de regarder du côté opposé au prestataire pendant la procédure.

c Suivi des clientes

- Recevoir les clientes/clients en visite de suivi seulement sur rendez-vous en respectant les mesures de distanciation (1-2 mètre) et port de masque ;
- Privilégier les appels téléphoniques par ligne verte ou numéro de téléphone du prestataire et orientation vers la structure la plus proche pour des soins et/ou réapprovisionnement ou pour PEC des effets secondaires et des complications ;
- Former la cliente à l'auto-suivi sauf en cas de survenue des effets secondaires, complications et signes d'alarme ;
- Proscrire/ Ne pas donner les AINS (Ibuprofène, acide méfénamique) à toutes clientes avec des effets secondaires de type saignement ;
- Référer à l'HGR en cas de nécessité pour une PEC des effets secondaires et complications majeurs.

2. Prestations communautaires

a. La Communication de masse

Elle se fera comme en situation des territoires non touchés.

. b. Counseling

- Renforcer la protection des DBC avec du matériel de protection de pointe (Tablier, masque, gant, botte, bonnet, solution hydro alcoolique, ...) ;
- Protéger les clientes/clients par application des mesures de prévention (port de masque, lavage des mains, etc.) ;
- Fournir les informations nécessaires et Responsabiliser la femme pour l'auto-soin en privilégiant le self care ;
- Réduire au maximum le contact physique ;
- Fixer le Rendez-Vous (R) ;
- Privilégier les appels téléphoniques, numéro vert, WhatsApp, ... ;
- Orienter les clientes au CS le plus proche pour les éventuels cas d'effets secondaires et complication.

.c Offre des méthodes Contraceptives

- Renforcer les mesures de protection et de PCI des agents de santé communautaire et des clientes/clients ;
- Offrir les méthodes contraceptives par la stratégie des cliniques mobiles de santé et autres variantes de stratégie avancée.

d. Suivi des clientes

- Recevoir les clientes/clients en visite de suivi seulement sur rendez-vous en respectant les mesures de distanciation (1-2 mètre) et port de masque ;
- Renforcer des mesures de PCI.
- Gestion des effets secondaires et des complications

Territoire ou zone fortement touché (plus de 50 cas)

1. Prestations cliniques

Appliquer les directives en territoire faiblement touché

c.1. Counseling : si confinement

- Privilégier les appels téléphoniques par ligne verte ou numéro de téléphone du prestataire pour orientation de la cliente vers la structure la plus proche, pour réapprovisionnement ou pour PEC des effets secondaires et des complications ;
- Orienter tout cas suspect de Covid-19 vers la structure de la prise en charge le plus proche.

c.2. Offre des méthodes contraceptives et suivi des clientes

- Exiger le port de masque pour cliente/client ;
- Exiger le port obligatoire des tenues de protection pour tout prestataire ;
- Observer strictement les mesures d'hygiène et de distanciation.
- Orienter tout cas suspect de Covid-19 vers la structure de la prise en charge le plus proche

2. Prestations communautaires

Appliquer les directives en territoire faiblement touché

d.1. La Communication de masse

- Elle se fera comme en territoire faiblement touché Communication de masse.

d.2. Counseling

- Pas de counseling de groupe, ni des causeries éducatives ;
- Exiger le port de masque pour cliente/client ;
- Exiger le port obligatoire des tenues de protection pour tout prestataire ;
- Observer strictement les mesures d'hygiène et de distanciation.

d.3. Offre des méthodes contraceptives et suivi des clientes

- Exiger le port de masque pour cliente/client ;
- Exiger le port obligatoire des tenues de protection pour tout prestataire ;
- Observer strictement les mesures d'hygiène et de distanciation.

Gestion des effets secondaires et des complications :

- Exiger le port de masque pour cliente/client ;
- Exiger le port obligatoire des tenues de protection pour tout prestataire ;
- Observer strictement les mesures d'hygiène et de distanciation

4.1.4. Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre (SGBV), Cancers et Fistules

Violences sexuelles et celles basées sur le genre (SGBV), Cancers et Fistules
Territoire ou zone Non touché (zéro cas)
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les mesures de protection ;• Offrir les services et soins conformément aux normes et directives• Respecter les précautions universelles de prévention des infections.• Dévoiler ou dénoncer immédiatement toute situation de violences sexuelles et celles basées sur le genre
Territoire ou zone légèrement touché : Propagation faible (1-50 cas)
<ul style="list-style-type: none">• <i>Tenir compte des directives en situation de territoire non touché et,</i>• Prendre en compte des directives en situation de territoire ou zone non touché et,• Inviter les survivants de violences sexuelles et celles basées sur le genre/ malades avec signes de dangers ci-après : fièvre, difficulté respiratoire et tout autre signe pouvant faire penser au COVID-19 à porter un masque de protection et être rapidement prise en charge ;• Contacter la FOSA la plus proche pour tout cas suspect au COVID-19 dans la communauté• Contacter la ZS de tutelle pour tout cas suspect au COVID-19 au niveau de la FOSA
Territoire ou zone fortement touché (plus de 50 cas)
<ul style="list-style-type: none">• <i>Tenir compte des directives en situation de territoire faiblement touché et,</i>• Dépister au covid-19 si possible systématiquement les victimes/malades.

4.2. DIRECTIVES SPECIFIQUES DES POPULATIONS CLES

4.2.1. Santé sexuelle et droits humains (Professionnels de sexe, Homme ayant les rapports avec les hommes (HSH), Utilisateurs des drogues injectables et les (UDI), Transgenres, les Déplacées, Enfants, Adolescents et Jeunes en situation de rupture familiale (SHEGE, UJANA, ...), personnes vivant avec handicap) et Survivants de Violences Sexuelles

SANTE SEXUELLE ET DROITS HUMAINS
Territoire ou zone Non touché (zéro cas)
<ul style="list-style-type: none">• Réduire les déplacements au juste minimum pour éviter toute survenue de contamination au COVID-19 ;• Eviter les rapports sexuels si vous ou votre partenaire présente la fièvre, toux et autres signes pouvant faire penser au COVID-19 ;

- Porter vous-même et exiger au partenaire le port de masque pendant le rapport sexuel en utilisant systématiquement le préservatif ;
- Eviter de se toucher la bouche et les nez après avoir manipulé les parties sexuelles et anale de votre partenaire.
- Laver les mains avant et après le rapport sexuel

Au niveau de centres conviviaux d'accompagnement des travailleurs de sexe/Prostituées et des enfants de la rue :

- Continuer à offrir les soins en disposant des outils de communication sur les mesures de barrières contre Covid-19
- Référé les cas suspect Covid-19 à la structure de prise en charge.

Au niveau de la communauté : lieu d'hébergement, lieu de vie, lieu de récréation, site de rassemblement.

- Orienter vers la FOSA tout cas suspect Covid-19.
- Continuer à sensibiliser la population cibles sur les mesures barrières contre les Covid-19
- Dévoiler ou dénoncer immédiatement toute situation de violences sexuelles et celles basées sur le genre

Territoire ou zone légèrement touché : Propagation faible (1-50 cas)

- Prendre en compte des directives en situation de territoire ou zone non touché et,
- Rester en confinement et plus particulièrement les personnes âgées ou souffrant les maladies chroniques (cardiaque, diabète, pulmonaire, épilepsie, cancer, PVVIH, drépanocytose), et faire appel à l'équipe médical de la riposte pour une prise en charge adéquate si nécessaire ;
- Eviter les embrassades pendant le rapport sexuel
- Eviter les rapports sexuels si vous ou votre partenaire présente la fièvre, toux et autres signes pouvant faire penser au COVID-19 ;
- Eviter les rapports sexuels avec des positions pouvant mettre face à face les deux partenaires telles que présentées dans le pictogramme OMS (position missionnaire, debout, assis, couché, ...)
- Eviter tout acte de violences sexuelles et celles basées sur le genre (viol, agression physique...)
- Dépister si possible les populations clés, les partenaires sexuels présentant la fièvre, toux et autres signes suspicion de COVID-19 ;
- Prendre rapidement en charge la gestante/parturiente/accouchée avec handicap suivant les directives ci-haut et selon l'intervention à bénéficier
- Accompagner la gestante, parturiente ou accouchée vivant avec handicap (infirmité, trouble mental, ...) suspecté Covid-19 vers la structure de prise en charge,

Territoire ou zone fortement touché (plus de 50 cas)

- Tenir compte des directives en situation de territoire faiblement touché et,
- Exiger les partenaires sexuels à porter les masques et préservatifs ;
- Dépister au covid-19 si possible systématiquement les populations clés, les partenaires sexuels

4.3. DIRECTIVES SPECIFIQUES CONCERNANT LE NOUVEAU-NE ET L'ENFANT MALADE DE 0 A 59 MOIS

4.3.1. Soins essentiels et d'urgences au nouveau-né

Placer à l'entrée de service un point de lavage de main et suivre à lettre les mesures édictées pour lutter contre le COVID-19.

Soins essentiels au Nouveau-né	Soins d'urgence au nouveau-né
Territoire ou Zone Non touché (zéro cas)	
<p>Dans la FOSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à offrir les services et soins essentiels au Nouveau-né conformément aux normes et directives existantes • Respecter strictement les précautions universelles de prévention et contrôle des infections • Limiter strictement les visites dans les salles de nouveau-né au seul père de l'enfant <p>Dans la communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter les visites chez le nouveau-né • En cas de visite inévitable, Ne pas laissez porter le nouveau-né par les visiteurs et respecter strictement la distanciation sociale d'au moins 1 mètre 	<p>CSR et HGR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à offrir les services et soins essentiels au Nouveau-né conformément aux normes et directives existantes • Respecter strictement les précautions universelles de prévention et contrôle des infections • Limiter strictement les visites dans les salles de nouveau-né au seul père de l'enfant • Désinfecter systématiquement le masque de réanimation et poire et, sonde d'aspiration, avec la solution de désinfectant avant et après toute réanimation • Ne jamais pratiquer la réanimation de bouche en bouche
Territoire ou Zone légèrement touché : Propagation faible (1-50 cas)	
<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des directives en situation de territoire non touché et, • Offrir les Soins Essentiels au Nouveau-né dans le strict respect de mesures de préventions et conformément aux normes et directives existantes ; • Ne pas séparer le nouveau-né de sa mère même si cette dernière a été suspectée ou confirmée Covid-19 positif • Séparer le nouveau-né Covid-19 positif des autres nouveau-nés • Ne jamais placer le masque de protection chez tout nouveau-né (<i>dans la FOSA et dans la communauté</i>) • Si le nouveau-né est né ou soigné dans les 14 jours ayant précédé ses soins dans une FOSA (maternité, service néonatalogie) où un cas de Covid-19 a été confirmé chez un sage-femme/prestataire, alerter l'équipe de riposte par le numéro vert (101, 109,110 pour Kinshasa) pour investigation 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des directives en situation de territoire non touché et, • Offrir les Soins Essentiels au Nouveau-né dans le strict respect de mesures de préventions et conformément aux normes et directives existantes ; • Ne pas séparer le nouveau-né de sa mère même si cette dernière a été suspectée ou confirmée Covid-19 positif • Séparer le nouveau-né Covid-19 positif des autres nouveau-nés • Ne jamais placer le masque de protection chez tout nouveau-né • Si le nouveau-né est né ou soigné dans les 14 jours ayant précédé ses soins dans une FOSA (maternité, service néonatalogie) où un cas de Covid-19 a été confirmé chez un sage-femme/prestataire, alerter l'équipe de riposte par le numéro vert (101, 109,110 pour Kinshasa) pour investigation
Territoire ou Zone fortement touché (plus de 50 cas)	
<ul style="list-style-type: none"> • Se référer à la situation de territoire ou zone à faible contamination. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des directives en situation de territoire faiblement touché et,

4.3.2. Santé de l'enfant malade âgé de 0 à 59 mois

SANTE DE L'ENFANT MALADE ÂGÉ DE 0 À 59 MOIS

Territoire ou zone non touché (Zéro cas)

FOSA

- Placer un dispositif de lavage de mains à l'entrée de la FOSA
- Porter le masque
- Utiliser un thermomètre individuel pour le prélèvement de la température pour chaque enfant
- Garder la distance d'au moins 1 mètre au moment de l'accueil

AU NIVEAU DES SITES DE SOINS COMMUNAUTAIRES

- Laisser la mère ou l'accompagnant déshabiller elle-même l'enfant tout en lavant régulièrement ses mains ;
- Compter les mouvements respiratoires chez l'enfant qui tousse à l'aide du minuteur en respectant la distance d'au moins 1 mètre
- Orienter et accompagner au CS tout enfant classé « Toux ou Rhume » ou « Pneumonie » qui a la fièvre
- Ne réaliser pas le TDR si le masque et les gants ne sont pas disponibles
- Traiter tout enfant ayant de la fièvre comme « cas suspect de paludisme » si le TDR n'est pas réalisé
- Orienter au CS tout enfant chez qui la fièvre persiste au moment de la visite de suivi

Territoire ou zone légèrement touché : propagation faible (1-50 cas)

FOSA

- Tenir compte des directives en situation de territoire non touché et,
- Demander à l'accompagnant de porter le masque, lui montrer comment le faire
- Rechercher systématiquement la notion de contact au Covid-19 chez tout enfant qui présente la fièvre et/ou Toux/difficultés respiratoires et/ou diarrhée: (personnes ayant la maladie à Covid-19 et son entourage, personne revenant d'un milieu de contagion)
 - Si la notion de contact à Covid-19 est négative, évaluer et traiter l'enfant malade selon les directives habituelles tout en respectant rigoureusement les mesures générales de protection à Covid-19.
 - Si la notion de contact à Covid-19 est positive :
 - ✓ Prendre en charge les cas à Covid-19 positif selon le protocole spécifique de prise en charge (FOSA de prise en charge Covid 19),
 - ✓ Administrer à l'enfant le traitement pré-référentiel (*Conformément aux directives PCIMNE*) et référer le cas vers la FOSA autorisée de prise en charge Covid-19, tout en instruisant l'accompagnant d'observer les mesures des barrières contre le Covid-19.
- Si l'enfant a été soigné dans les 14 jours ayant précédé ses soins dans une FOSA où un cas de Covid-19 a été confirmé chez un prestataire, alerter l'équipe de riposte par le numéro vert (101, 109,110 pour Kinshasa) pour investigation

AU NIVEAU DES SITES DE SOINS COMMUNAUTAIRES

- Tenir compte des directives en situation de territoire non touché

Territoire ou zone fortement touché (plus de 50 cas)

- Tenir compte des directives en situation de territoire non touché
- Dépister systématiquement tout cas de fièvre, diarrhée, difficultés respiratoires à la FOSA

4.4. DIRECTIVES SPECIFIQUES CONCERNANT L'ADOLESCENT ET LE JEUNE

Adolescent et Jeune

Territoire ou Zone non touché (zéro cas)

- Continuer à appliquer les normes et directives des interventions de santé adaptées aux adolescents et jeunes existantes
- Impliquer les adolescents et les jeunes dans la sensibilisation de leurs pairs sur les risques liés au Covid-19 et le respect des mesures des barrières
- Equiper les espaces jeunes d'un dispositif lave mains ou de la solution hydro alcoolique

Territoire ou Zone légèrement touché : Propagation faible (1-50 cas)

- Tenir compte des directives en situation de territoire ou zone non touché et,
- Equiper les pairs éducateurs de masques et de la solution hydro alcoolique lors des entretiens au niveau de la communauté
- Eviter les déplacements non essentiels (promenade, visites, etc.)
- Orienter l'adolescent ou le jeune présentant la fièvre, toux et autres signes pouvant faire penser au COVID-19 vers la structure de PEC Covid-19
- Recevoir un maximum de 10 adolescents et jeunes dans l'espace jeune avec respect des mesures de distanciation,

Par rapport à la sexualité et le Covid-19 :

- Continuer à pratiquer l'abstinence sexuelle à tout moment
- A défaut utiliser les contraceptifs (préservatifs, pilule d'urgence) pour prévenir les grossesses non désirées chez les adolescentes
- Eviter des contacts en lien avec les rapports sexuels (Embrassements, attouchements, baisers, etc.)

Par rapport aux Grossesses et Covid-19 :

- Encourager l'adolescente ou la jeune fille enceinte à respecter scrupuleusement les mesures de barrières contre le Covid-19 et fréquenter le centre de santé (CPN)
- Aller accoucher à la FOSA

Par rapport aux Violences Sexuelles et Covid-19 :

- Respecter les règles de confinement (Restez chez vous) pour ne pas s'exposer aux agressions sexuelles
- Dévoiler et dénoncer toute tentative des violences sexuelles dans les parcelles ou ménages
- Sensibiliser les adolescents et jeunes sur les risques de violences sexuelles

Par rapport aux IST/VIH et le Covid-19 :

- L'adolescent ou jeune IST/VIH+ devra respecter scrupuleusement les mesures de barrières contre le Covid-19 y compris la mesure de confinement

Directives relatives à la Prise En Charge

Au niveau de la Communauté :

- Les Pairs Educateurs (Adolescents et jeunes) formés dans la surveillance à base communautaire du Covid-19 devront orienter vers la Fosa tout cas suspect au Covid-19
- Les pairs Educateurs (Adolescents et jeunes) devront être formés et impliqués dans l'accompagnement psychosocial des adolescents et jeunes affectées par le Covid-19,

Au niveau de la Fosa :

- Les prestataires des SSAAJ devront appliquer l'approche conviviale dans l'accueil des adolescents et jeunes suspects ou atteints de Covid-19

- Lors de counseling, les prestataires devront systématiquement parler aux adolescents et jeunes, des mesures de prévention/barrières contre le Covid-19 édictées par l'OMS et le Ministère de la Santé
- Référer le cas suspect à la structure de prise en charge Covid-19.

Au niveau du BCZS:

- Les Pairs Educateurs (Adolescents et jeunes) devront être formés et impliqués dans la surveillance à base communautaire de la pandémie de Covid-19 (Alerte et référence)
- La composition du Comité local de Coordination de la riposte au Covid-19 devra désigner et impliquer un représentant des adolescents et jeunes. Ce dernier devra être choisi parmi les Pairs Educateurs (adolescents et jeunes) formés et impliqués dans les activités de riposte au Covid-19 au niveau de la communauté

Territoire ou Zone fortement touché (plus de 50 cas)

- Appliquer les directives conformes au territoire ou zone légèrement touché
- Renforcer les mesures de protection (Port obligatoire des masques, prélèvement obligatoire de la température à l'entrée de la Fosa et des espaces jeunes, etc)
- Dépister au Covid-19 si possible tout cas de fièvre, toux à la FOSA

4.5. DIRECTIVES SPECIFIQUES DE LA NUTRITION

Nutrition

Territoire ou Zone Non touché (Zéro cas)

1. A la CPS

- Exiger le lavage des mains à l'eau et au savon des mamans et leurs enfants et/ou accompagnants ;
- Continuer à appliquer le dépistage passif de la malnutrition aigüe pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes reçus dans les FOSA ;
- Porter systématiquement les gants en se lavant préalablement les mains entre deux patients ;
- Continuer à vacciner les enfants de 0-5 ans tout en appliquant toutes les mesures de prévention contre la maladie à Covid-19 ;
- Continuer à fournir les services de CPS de routine (Vaccination des 0-5 ans, Supplémentation de la Vit A des enfants de 6 à 59 mois et déparasitage au Mebendazole /Albendazole des enfants de 12 à 59 moi, surveillance de croissance de l'enfant par le PB, supplémentation en Vitamine A, deux fois par année entre 4-6 mois d'intervalle).
- Continuer les activités de surveillance et promotion de la croissance de l'enfant avec counseling individualisé (en utilisant la balance pèse-bébé désinfectable après chaque usage (Scale, infant, Clinic, Beamtype, 16kg x 10g).

2. Femme enceinte :

- Organiser en counseling individuel des séances d'entretien avec toute femme enceinte venant pour la CPN pour améliorer l'alimentation adéquate de la femme enceinte (en portant le masque et en respectant les mesures de protection et de contagion contre le covid-19)
- Evaluer systématiquement le statut nutritionnel de la femme enceinte en utilisant la bandelette MUAC individualisée que chaque femme gardera à la maison et orienter ou référer pour la prise en charge de la femme selon le protocole national de la prise en charge de la malnutrition.
- Augmenter la quantité des intrants nutritionnels essentiels distribués aux femmes enceintes (par exemple, un approvisionnement de 3 mois) pour réduire la fréquence lorsque des perturbations dans les contacts de routine avec les services de santé sont probables,
- Sensibiliser les femmes enceintes sur le stockage et l'utilisation appropriés des intrants nutritionnels essentiels

3. Femme allaitante :

- Continuer le counseling de l'alimentation du nourrisson et du jeune Enfant (ANJE) et les avantages de cette intervention dans le contexte de Covid-19 pour les Femmes enceinte et Femmes allaitante
- Organiser en counseling individuel des séances d'entretien avec toute femme allaitante venant pour la CPS et CPoN pour améliorer l'alimentation adéquate de la femme allaitante et des enfants de moins de 5 ans
- Fournir, si possible, un tire-lait pour les femmes en difficulté d'allaitement. Après chaque séance de pompage, toutes les pièces qui entrent en contact avec le lait maternel doivent être soigneusement lavées et la pompe entière doit être désinfectée de manière appropriée conformément aux instructions du fabricant.
- Donner une alimentation saine pendant l'alimentation de complément des enfants de 6 à 23 mois et être prudent pendant leur préparation et manipulation afin de réduire le risque de transmission de COVID-19.
- Evaluer systématiquement le statut nutritionnel de la femme allaitante en utilisant la bandelette pour adulte / et la maintenir pour chaque femme allaitante venant à la CPoN et CPS / orienter ou référer pour la prise en charge de la femme selon le protocole national de la prise en charge de la malnutrition
- Augmenter la quantité des intrants nutritionnels essentiels distribués aux femmes allaitantes (par exemple, un approvisionnement de 3 mois) pour réduire la fréquence lorsque des perturbations dans les contacts de routine avec les services de santé sont probables,

- Sensibiliser les femmes allaitantes sur le stockage et l'utilisation appropriés des intrants nutritionnels essentiels

4.. Enfant de 0-5 ans :

Consultation (prise des paramètres anthropométriques et médicaux)

- Distanciation des patients de 1 mètre au minimum entre 2 patients.
- Lavage des mains des malades et accompagnants à l'eau et au savon.
- Utiliser les thermo flash pour la prise de température

Prise en charge des cas de malnutrition aiguë sévère avec complication dans les UNTI

- Appliquer la politique d'un malade - un accompagnant.
- Séparer les lits d'hospitalisation de 2 mètres au moins.
- Trouver une salle spécifique pour l'isolement de tous les enfants et/ou accompagnants présentant des signes de COVID-19.
- Appliquer les mesures d'hygiène recommandées dans les établissements de soins.
- Réduire les visites des membres de la famille.

Suivi des enfants à l'UNS et UNTA

- Réduire le nombre de visite par mois à une seule pour les UNTA et les UNS.
- Continuer la vaccination contre la rougeole et le déparasitage au Mebendazole à l'inclusion, le traitement systématique de l'amoxicilline pendant 7 jours à l'inclusion, et la vitamine A à la 4eme semaine après l'inclusion à l'UNTA.
- Fournir les rations pour 4 semaines au lieu de 1 semaine (UNTA et UNS)
- Fournir les doses d'aliments pour 8 semaines si tous les services sont suspendus
- Continuer la distribution de l'assistance nutritionnelle pour PCIMAM et prévention de la malnutrition des enfants 6-23 mois
- Apprendre aux femmes à préparer le Premix à la maison si suspension temporaire de la distribution du Premix.

Dépistage communautaire

- Briefer individuellement chaque acteur communautaire sur la prise du PB (approche PB mère).
- Prendre le PB avec des bandes individuelles (laisser à la garde de la famille).
- Équiper les RECO de désinfectant (solution hydro alcoolique), gants et masques.
- Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène (lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon ou de la cendre et port du masque de protection pour empêcher la propagation du virus).

Enquêtes nutritionnelles et SNSAP (Système de Surveillance Nutritionnelle, de Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce) Renforcer le SNSAP pendant la pandémie :

- Transmettre le rapport SNSAP des FOSA vers la ZS avant 3^{ème} jour du mois suivant, de la ZS vers la Province avant le 6^{ème} jour du mois suivant et de la province vers le niveau national avant le 10^{ème} jour du mois suivant
- Doter les FOSA en moyen de communication
- Continuer les enquêtes nutritionnelles type SMART uniquement dans les zones/provinces non affectées par COVID-19.

SVA et Déparasitage :

- Continuer avec la routinisation de la supplémentation en vitamine A des enfants de 6 à 59 mois et déparasitage au Mebendazole/Albendazole des enfants de 12 à 59 mois au niveau des structures de santé

Territoire ou Zone légèrement touché : propagation faible (1-50 cas)

- Tenir compte des directives en situation de territoire non touché

1 A la CPS

- Utiliser pour chaque malade une bande individuelle pour la mesure du PB (les familles gardent les bandes à la maison).

2. Femme enceinte et Femme allaitante :

- Prendre en charge les Femmes enceintes et Femmes allaitantes atteintes du COVID-19 en appliquant strictement le protocole des soins nutritionnels;
- Continuer à allaiter les enfants quel que soit le statut COVID-19 (suspectes, probables ou confirmées ou infectées par le COVID-19) avec les mesures suivantes :
 - Respecter les bonnes pratiques d'hygiène (lavage fréquent des mains et porter un masque de protection pour empêcher la propagation du virus)
 - Nettoyer et désinfecter régulièrement toutes les surfaces touchées par la femme allaitante.
 - Laver les mains et porter un masque de protection pendant l'allaitement pour éviter de contaminer le bébé.
 - Procéder à l'expression manuelle du lait en cas d'incapacité de la mère à allaiter son bébé.
 - N'utiliser qu'en dernier recourt le substitut au lait maternel (SLM) et le lait pour nourrisson prêt à l'emploi (LPNE) est à privilégier par rapport au lait en poudre.
 - Ne jamais utiliser le biberon et les tétines.
- Donner une alimentation saine pendant l'alimentation de complément des enfants de 6 à 23 mois et respecter les règles d'hygiène pendant la préparation ou et toutes manipulations afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19.

Enfant de 0-5 ans :

Consultation (prise des paramètres anthropométriques et médicaux) et CPS

- Laver la salle ou l'espace au moins 2 fois par jour avec la solution hydro alcoolique ou eau de javel selon le cas.
- Utiliser pour chaque malade une bande individuelle pour la mesure du PB (les familles gardent les bandes à la maison).
- Laver les salles d'hospitalisation au moins 2 fois par jour avec une solution hydro alcoolique ou eau de javel selon le cas.

Enquêtes nutritionnelles et SNSAP

- Prendre la décision d'une intervention nutritionnelle d'urgence dans une zone de santé en se basant sur les données du SNSAP mis dans le contexte global de la zone.
- Proscrire les enquêtes SMART dans les zones/provinces affectées COVID-19.

SVA et Déparasitage :

- Utiliser la stratégie porte à porte pour faire bénéficier aux enfants de 6 à 59 mois de la supplémentation en vitamine A et du déparasitage au Mebendazole ou l'Albendazole des enfants de 12 à 59 mois, dans le strict respect des mesures d'hygiène
- Porter obligatoirement les gants pour la supplémentation et déparasitage porter les gants et masques

Territoire ou Zone fortement touché (plus de 50 cas)

- Tenir compte des directives en situation de territoire faiblement touché,
- Suivre strictement le protocole des soins nutritionnels des adultes et enfants atteints de la maladie de coronavirus (COVID 19) pour les Femmes enceinte et Femmes allaitante atteintes du COVID-19, sera de strict rigueur ;
- Traiter tout cas de malnutrition avec COVID-19, quel que soit la forme, selon les protocoles de prise en charge des patients avec COVID-19 et PCIMA

- Continuer à allaiter leurs enfants quel que soit le statut COVID-19 (suspectes, probables ou confirmées ou infectées par le COVID-19). Ceci exige les prestataires à donner aux Femmes enceinte et Femmes allaitante les mesures suivantes :
- Administrer systématiquement la Vitamine A chez les enfants de 6 à 59 mois, deux fois par année entre 4-6 mois d'intervalle. quel que soit le statut des zones et provinces (affectées ou non affectées par le Covid-19).

4.6. DIRECTIVES DE PERSONNE 3^{ème} AGE

Personne 3^{ème} âge

Territoire ou Zone non touché (Zéro cas)

- Demander aux personnes de 3^{ème} âge de respecter des consignes de confinement préventif au lieu d'hébergement ou à domicile
- Appliquer strictement toutes les mesures barrières d'hygiène et de distanciation physique ;
- Renforcer l'immunité avec une alimentation riche en micronutriments, repos suffisant, activités physiques, contact avec la famille et les amis ;
- Pour tout cas suspect, appeler le Centre de Santé le plus proche ou au numéro vert pour la prise en charge par l'équipe de riposte

Territoire ou Zone légèrement touché : propagation faible (1-50 cas)

- Appliquer les directives en situation de territoire ou zone non touché et,
- Eviter les visites dans les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendant (EHPAD)
- Eviter les visites des personnes âgées à domicile pendant la maladie au Covid-19
- Considérer comme cas suspect toute personne âgée présentant, outre les signes classiques de Covid-19, les symptômes ci-après : diarrhée, état confusionnel ou des chutes, fébricule avec variation de température entre hyper et hypothermie, perte de l'odorat et du goût

Territoire ou Zone fortement touché (plus de 50 cas)

- *Appliquer les directives en situation de territoire faiblement touché*

V. EQUIPEMENTS/MATERIELS

Pour les prestataires des soins		Pour prestataires communautaires	
Libellés	Normes	Libellés	Normes
Equipements de protection individuelle		Masques à usage unique	3 /prestataires /jour
o Blouses/combinaison	Au moins 2 /prestataires	Masques en tissus lavables et repassables	Au moins 1 /prestataires /jour
o Masques à usage unique	3 /prestataires /jour	Gants	1 paire pour chaque cas et acte
o Masques en tissus lavables et repassables	Au moins 1 /prestataires /jour	Bottes	1 paire /prestataire /jour
o Bonnets	1 /prestataire /jour	Lunettes/Visière	1 paire /prestataire /jour
o Gants	1 paire pour chaque cas et acte	Savons ou cendres	Adapté suivant les besoins
o Lunettes/Visière	1 paire /prestataire /jour	Imperméables	1 /prestataires
o Bottes dans le bloc et salle d'accouchement	1 paire /prestataire /jour	Papiers à usage unique	Adapté suivant les besoins
o Tabliers	1 /prestataires /jour	Supports de messages (Boite à image, Affiches murales, Dépliants)	Adapté suivant les besoins
Désinfectants			
o Savon liquide	Adapté suivant les besoins		
o Solution hydro alcoolique	1 pièce de 500 ml/prestataires /jour		
o Eau de javel à 0,5%	Adapté suivant les besoins		
Dispositif de lavage des mains	1 /service		
Serviettes à usage unique	Adapté suivant les besoins		
Thermo flash	1 /service		
Alèse à usage unique pour la table de consultation (CPN et salle d'accouchement),	Adapté suivant les besoins		
Bassins de lit pour accouchement	Conforme aux normes existantes		
Bassin pour eau de décontamination du matériel,	Conforme aux normes existantes		
Poupinel pour stérilisation du petit matériel,	Conforme aux normes existantes		
Kit d'accouchement	Conforme aux normes existantes		
Poire, Pingouin, sonde nasogastrique	Conforme aux normes existantes		
Papier à usage unique	Conforme aux normes existantes		
Poubelles de différent type	Conforme aux normes existantes		
Table d'examen	Conforme aux normes existantes		
Avec suffisamment de linges de remplacement)	Conforme aux normes existantes		
Chaises/ bancs (en nombre permettant la distanciation requise)	Conforme aux normes existantes		

Fait à Kinshasa, le

Dr YUMA RAMAZANI Sylvain

Secrétaire Général

REFERENCE

1. Ministère de la Santé, Normes et Directives SRMNE, RDC 2012 ;
2. Directives pour l'offre des services et de soins en sante de la reproduction, de la mère et du nouveau-né en situation de la pandémie au covid-19 en RDC 2020 ;
3. Directives de Programme National de Nutrition Humaines en RDC 2020 ;
4. Directives de Programme National de Santé des Adolescents en RDC 2020 ;
5. Prévention et contrôle des infections (PCI) pour COVID-19 OMS 2020 ;
6. Conseils pour la gestion des femmes enceintes lors d'une pandémie de COVID-19 NRRH 2020 ;
7. Fonds Humanitaire en RDC, Allocation de Réserve COVID-19 - Avril 2020, Stratégie d'Allocation – Final
8. OCHA DRC: unocha.org/Democratic-Republic-Congo-DRC/about-DRC-HF
9. FHRDC, Manuel opérationnels 2020_Final
10. Note d'Orientation pour la protection de l'enfance pendant la pandémie de Coronavirus (COVID-19), GTPE RDC – mars 2020 (version 1)
11. Plan de réponse humanitaire COVID-19 RDC 2020
12. Rapport de situation n° 02, République Démocratique du Congo, Coronavirus (COVID-19) ; UNICEF 2020.
13. Manuel d'orientation sur la nutrition et la pandémie de COVID-19 en RDC 2020
14. NYC Health, Sex and Coronavirus Disease 2019 (Covid 19)
15. Mental health and psychosocial considerations during the COVID-19 outbreak OMS 2020

ANNEXES

ANNEXE 1. ALGORITHMES

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE



Secrétariat Général

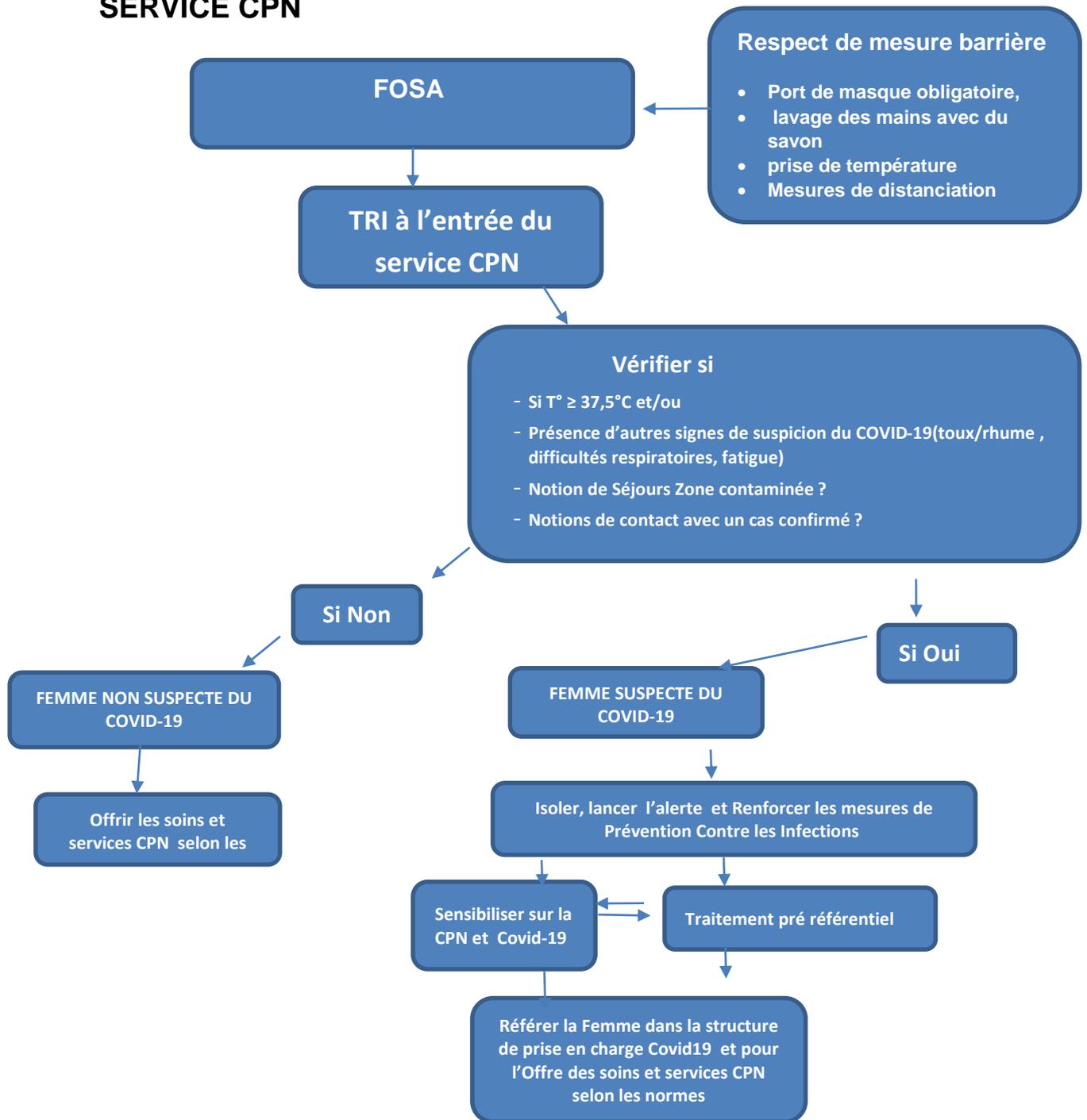
INTERVENTIONS INTEGREES DE SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE,
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT



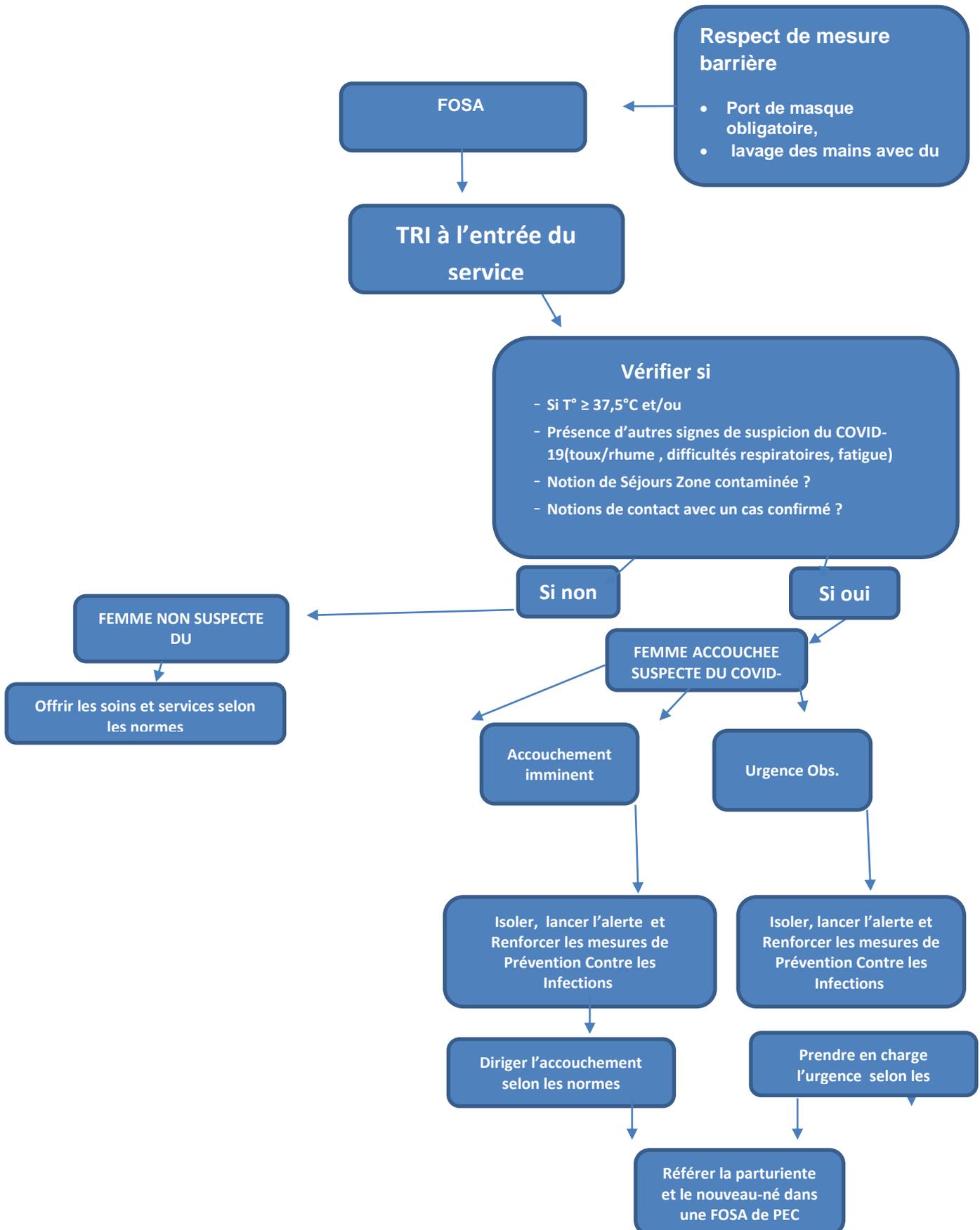
<p>ALGORITHME DE PRISE EN CHARGE DE LA SANTE DE LA REPRODUCTION DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE, DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT ET DE LA NUTRITION DANS LE CONTEXTE DE LA MALADIE A CORONAVIRUS</p>
--

Kinshasa, Mai 2020

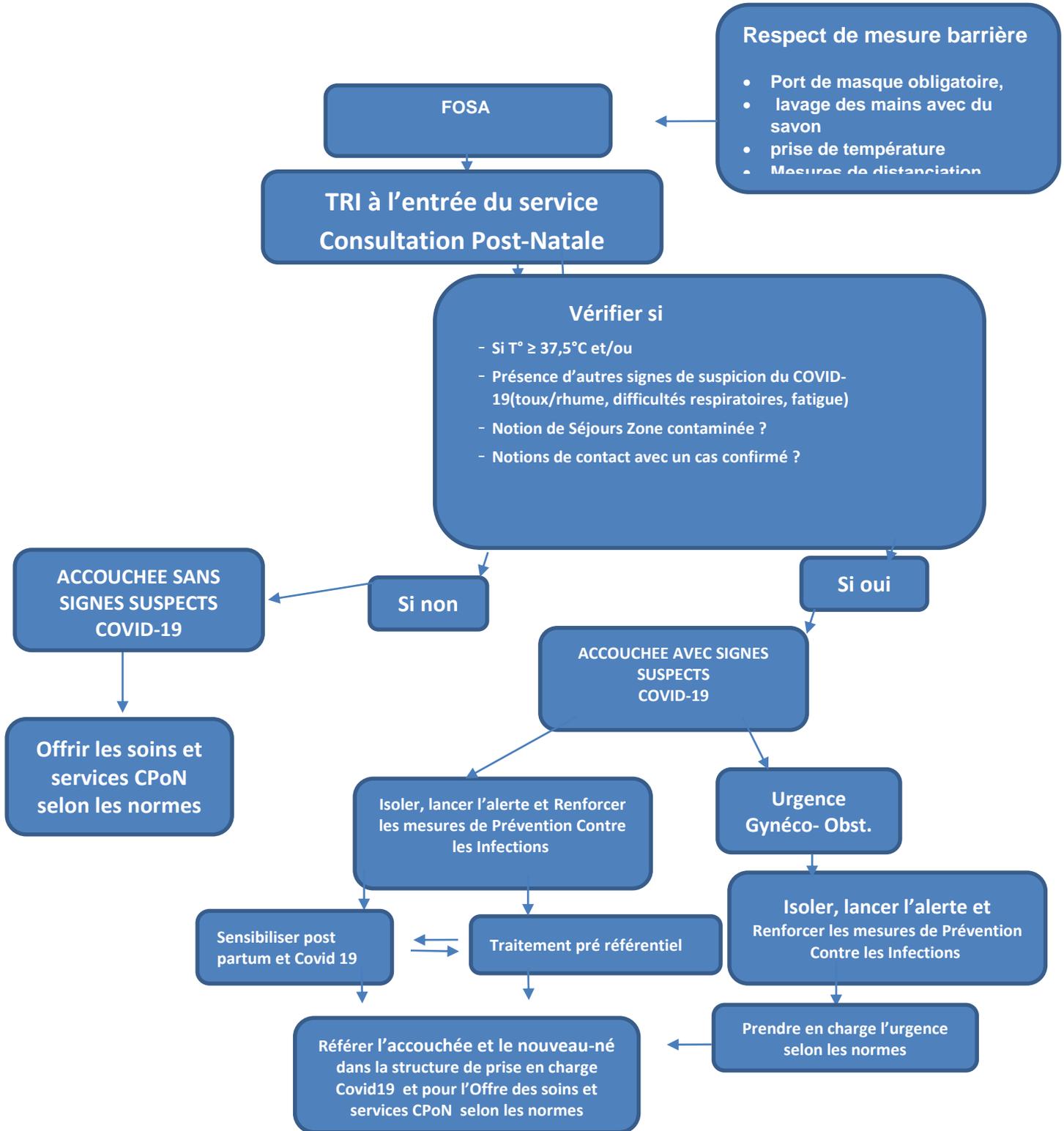
PRISE EN CHARGE DE LA SANTE DE LA MERE SERVICE CPN



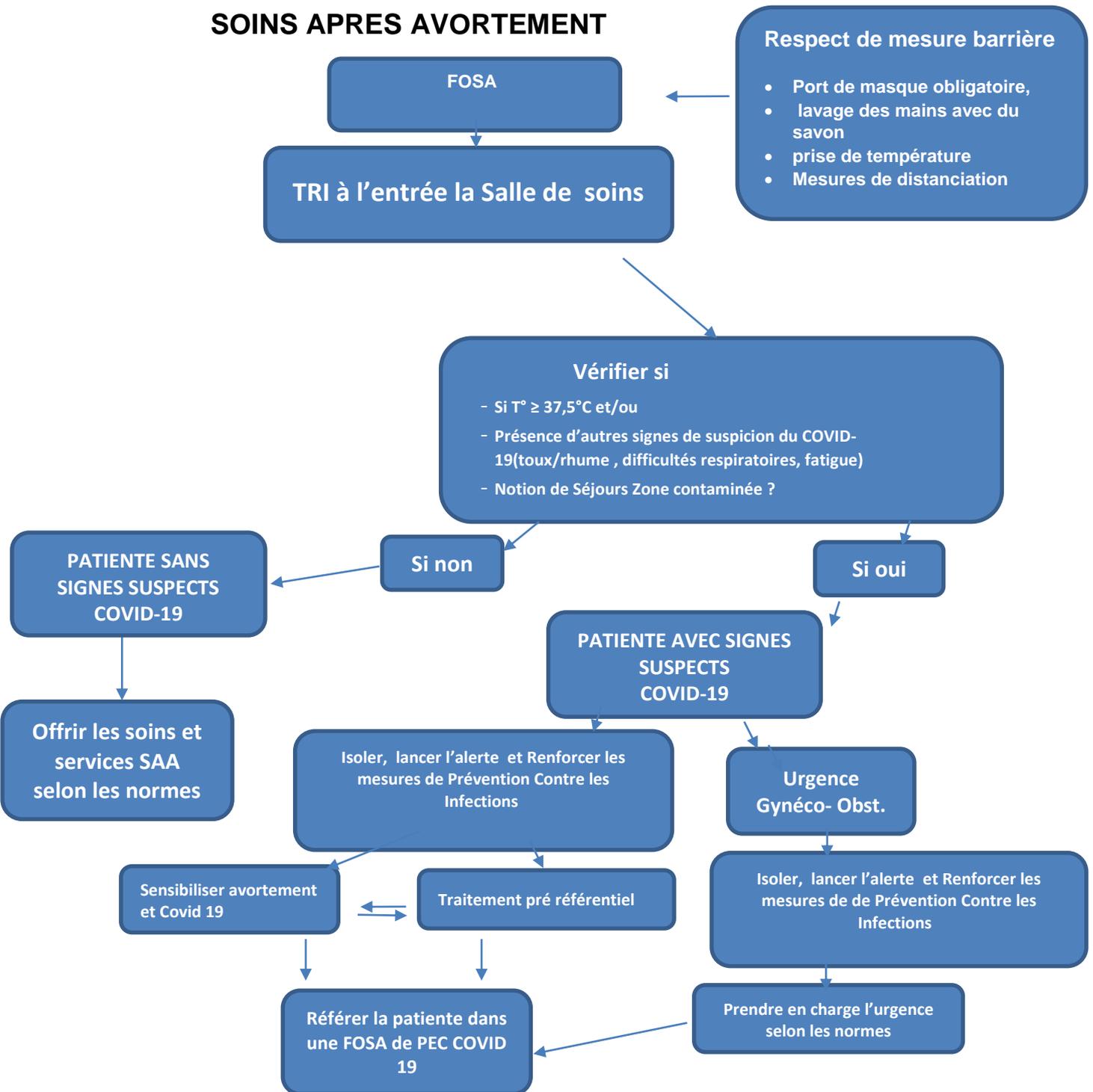
ACCOUCHEMENT



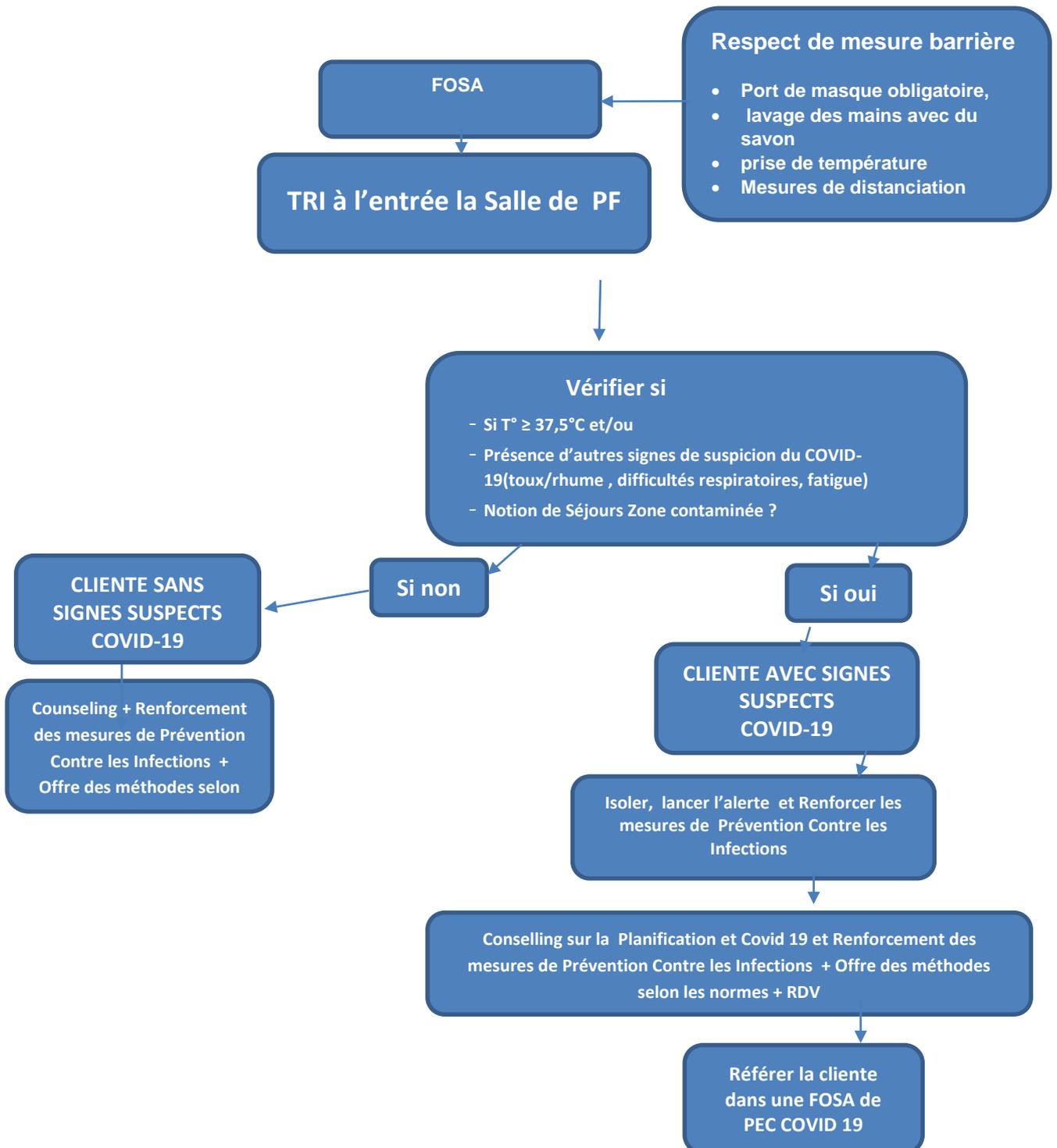
CONSULTATION POST-NATALE



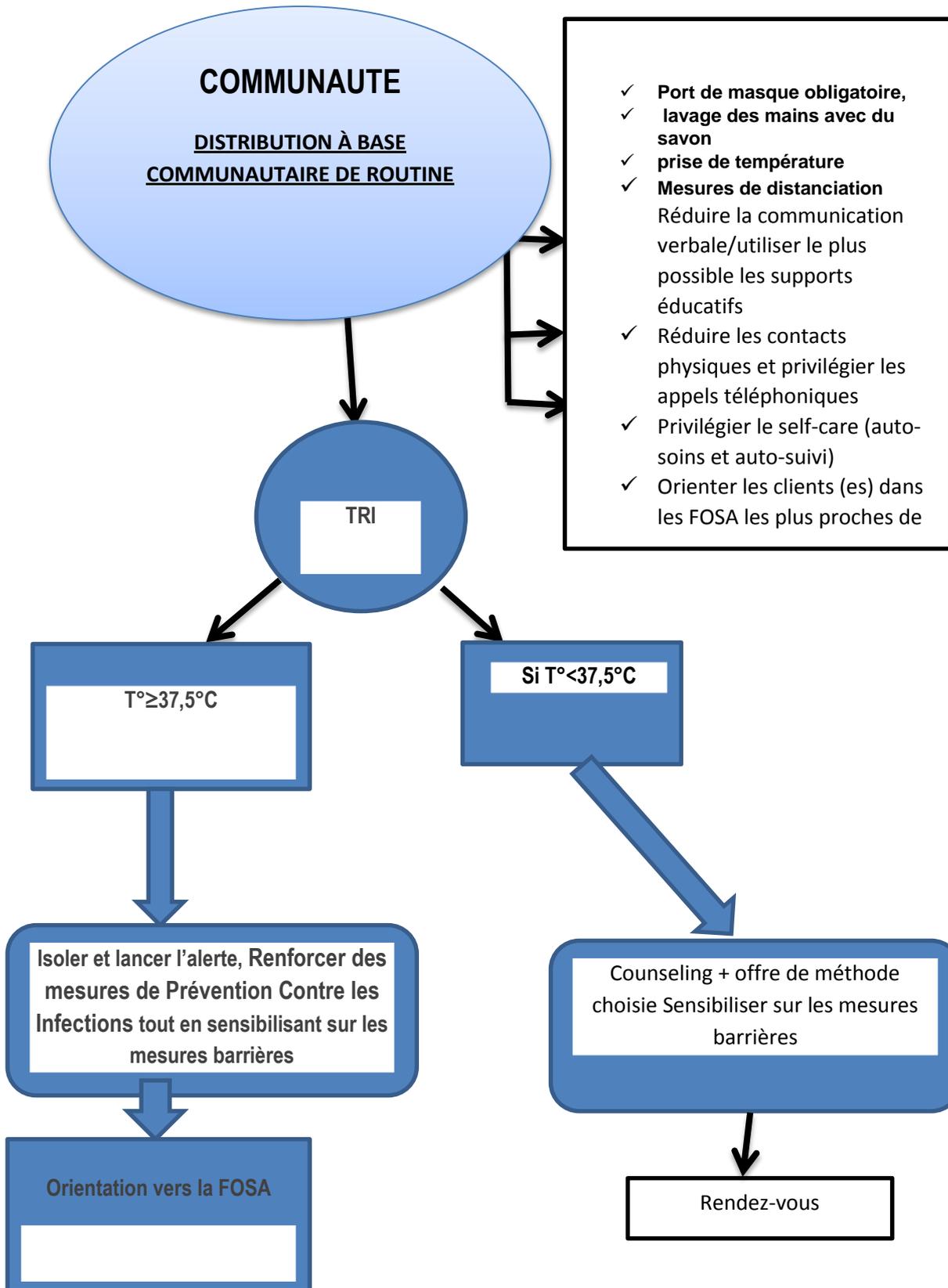
SOINS APRES AVORTEMENT



PLANIFICATION FAMILIALE DANS LA FOSA



PLANIFICATION FAMILIALE DANS LA COMMUNAUTE



NOUVEAU NE ET ENFANT DE MOINS DE 5 ANS DANS LA FOSA

ALGORITHME DE PRISE EN CHARGE DU NOUVEAU NE ET ENFANT DE MOINS DE 5 ANS DANS LA FOSA

Considérations générales

- Laver les mains régulièrement tout en évitant de toucher tout ce qui est dispositif de centre de santé/Maternité/l'hôpital (mur, tables, matériels...)
- Exiger le port de masque chez la mère/Accompagnant tout en respectant la distance recommandée d'au moins 1 mètre Prendre la température (T°C), tout en réduisant la communication verbale

Procéder au TRI des malades par rapport à la T°C

Rechercher la notion

- Si $T^{\circ} \geq 37,5^{\circ}\text{C}$ et/ou
- Présence d'autres signes de suspicion du COVID-19 (toux/rhume, difficultés respiratoires, fatigue et ou diarrhées)
- Notion de Séjours Zone contaminée ?
- Notions de contact avec un cas confirmé ?

Evaluer l'enfant selon le protocole PCIMNE clinique

Nouveau Ne et Enfant de moins de 5 ans sans signes suspect Covid-19

Nouveau Ne et Enfant de moins de 5 ans avec signes suspect Covid-19

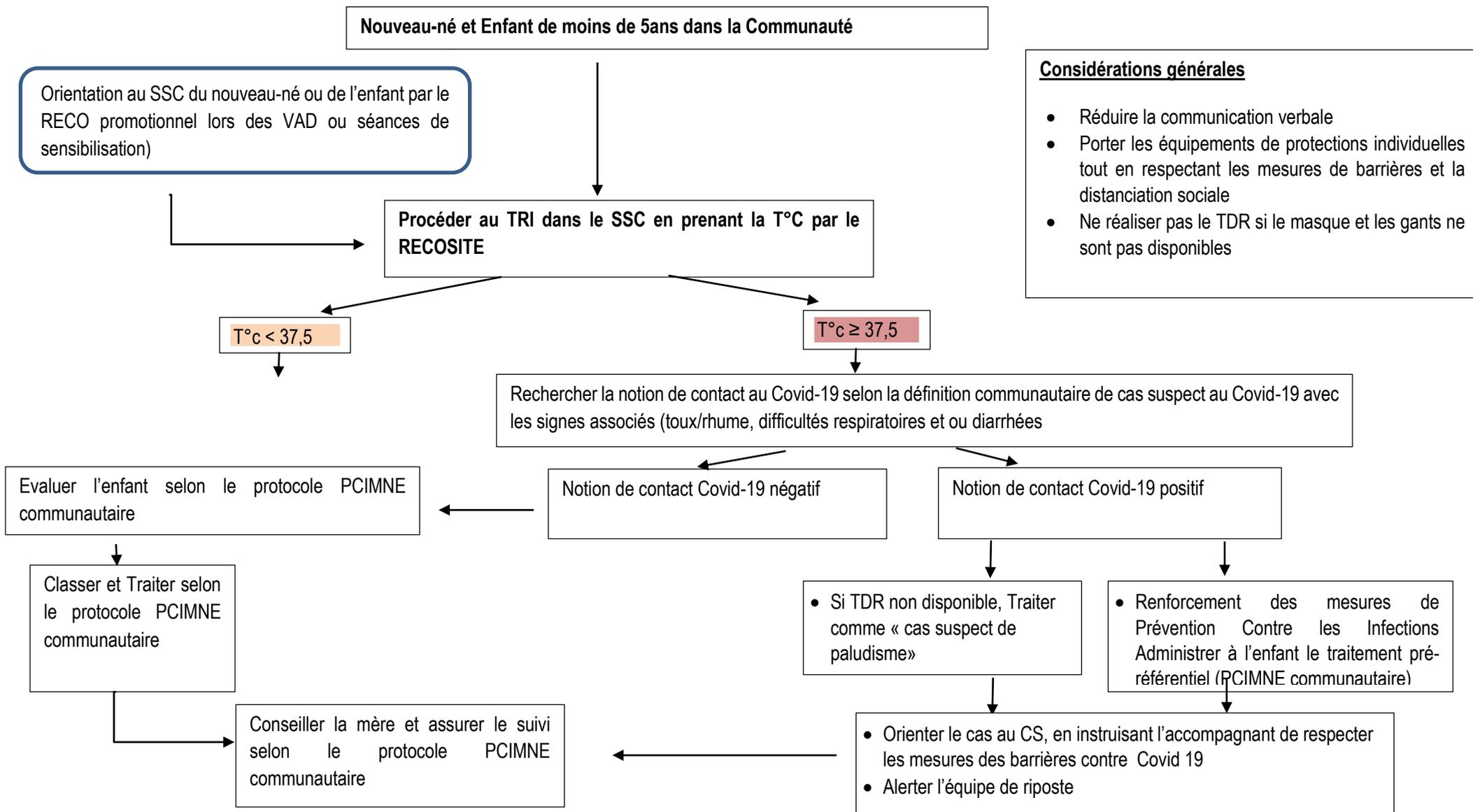
Classer et Traiter en ambulatoire selon le protocole PCIMNE

Isoler et lancer l'alerte, Renforcement des mesures de Prévention Contre les Infections tout en conseillant sur le respect des mesures barrières contre Covid 19

Référer à la FOSA de prise en charge Covid 19 avec un traitement pré-référentiel

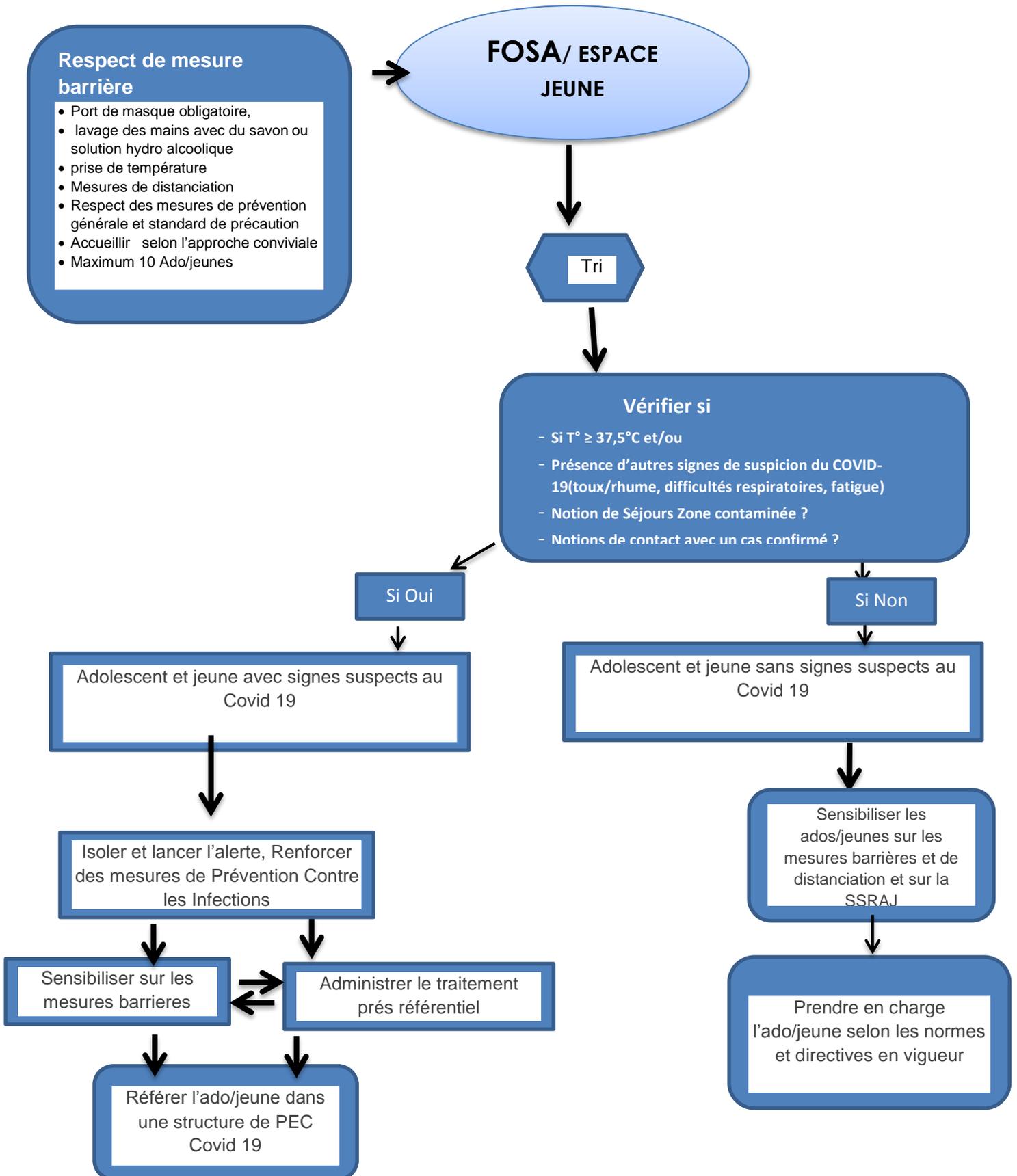
Conseiller la mère y compris les mesures barrières contre Covid 19 et assurer le suivi selon le protocole PCIMNE

PRISE EN CHARGE DU NOUVEAU NE ET ENFANT DE MOINS DE 5 ANS DANS LA COMMUNAUTE

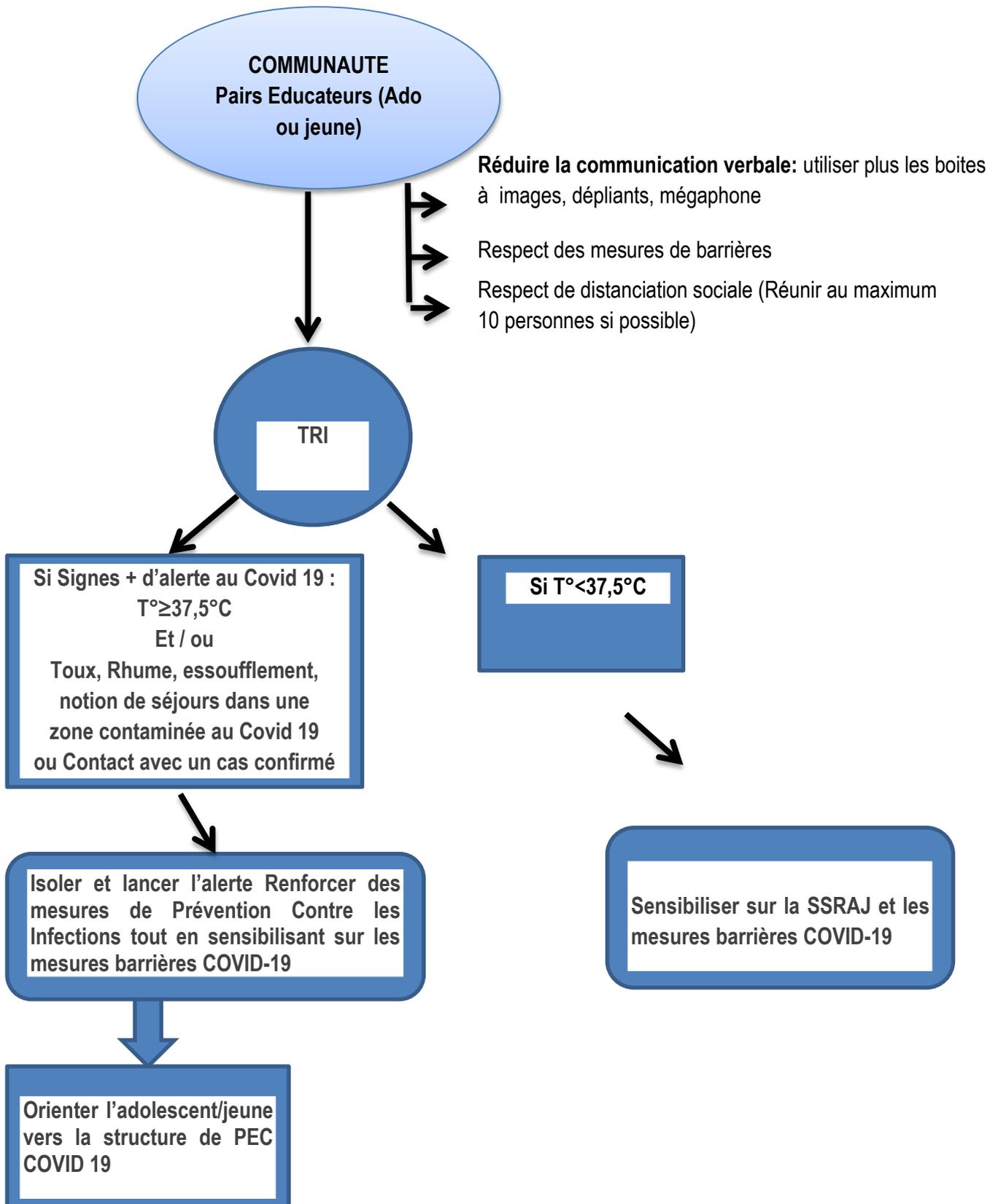


SANTE ADOLESCENT ET JEUNE

ADOLESCENT ET JEUNE DANS LA FOSA

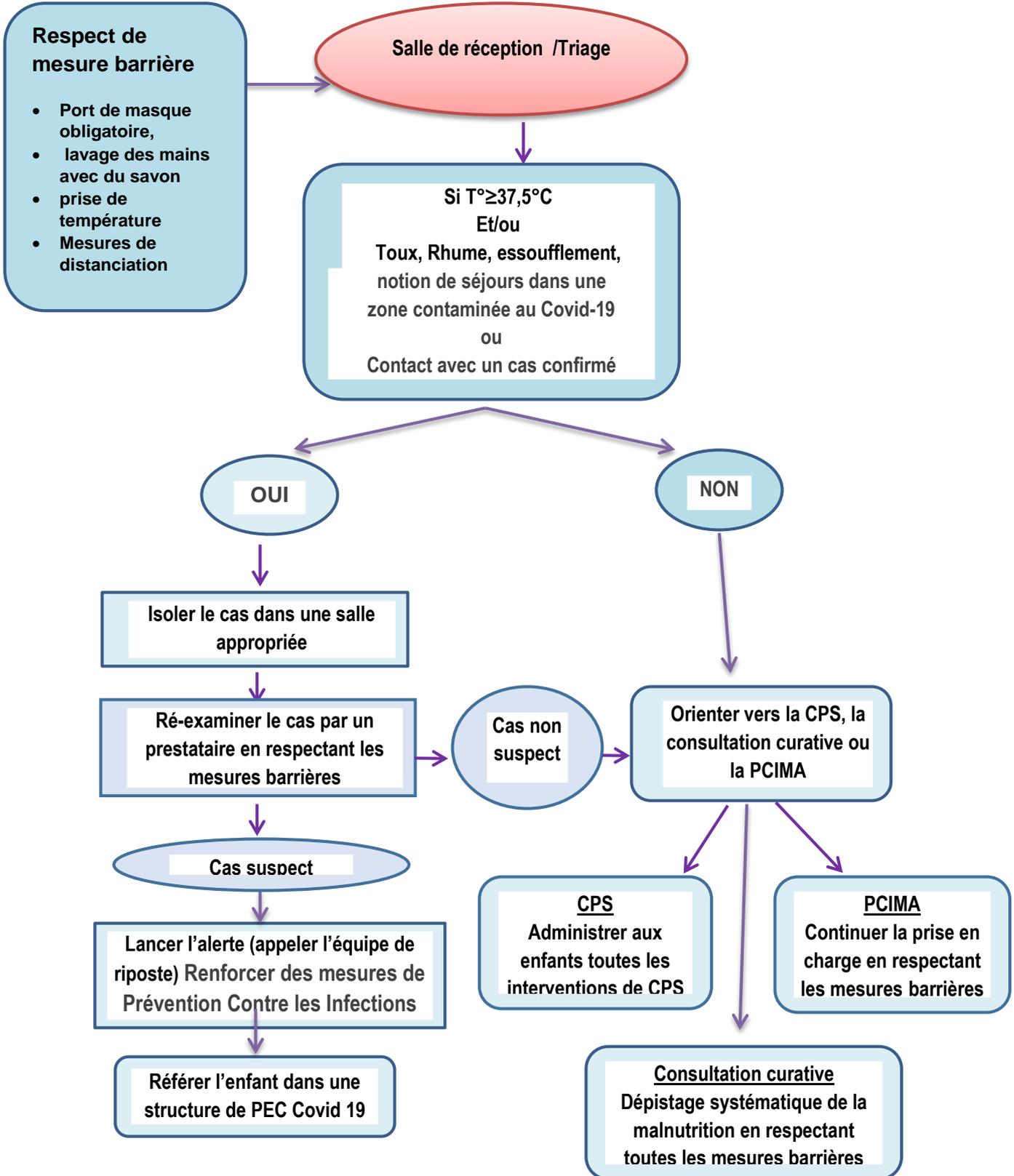


ADOLESCENT ET JEUNE DANS LA COMMUNAUTE

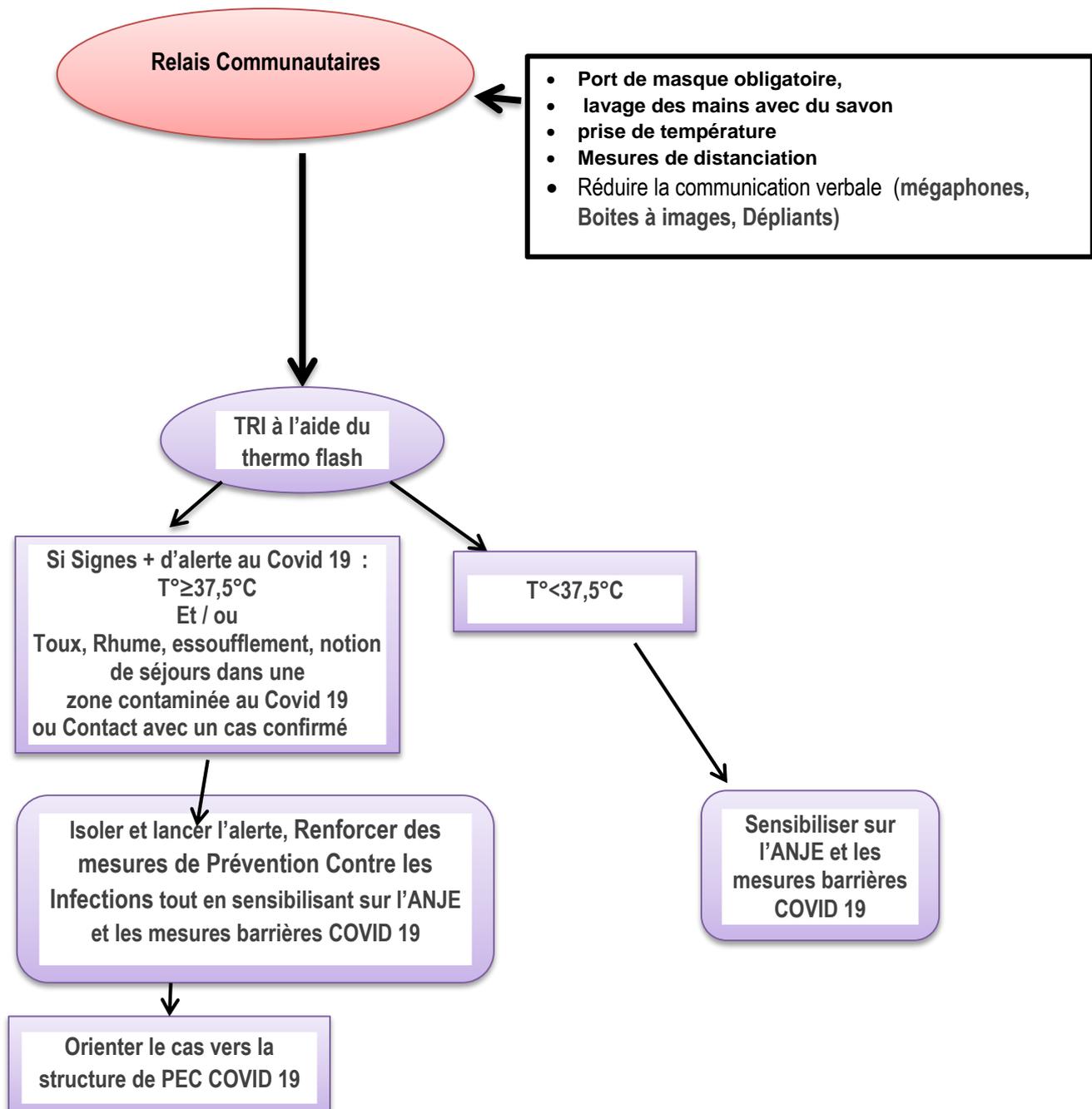


LA NUTRITION

LA NUTRITION DANS LA FOSA

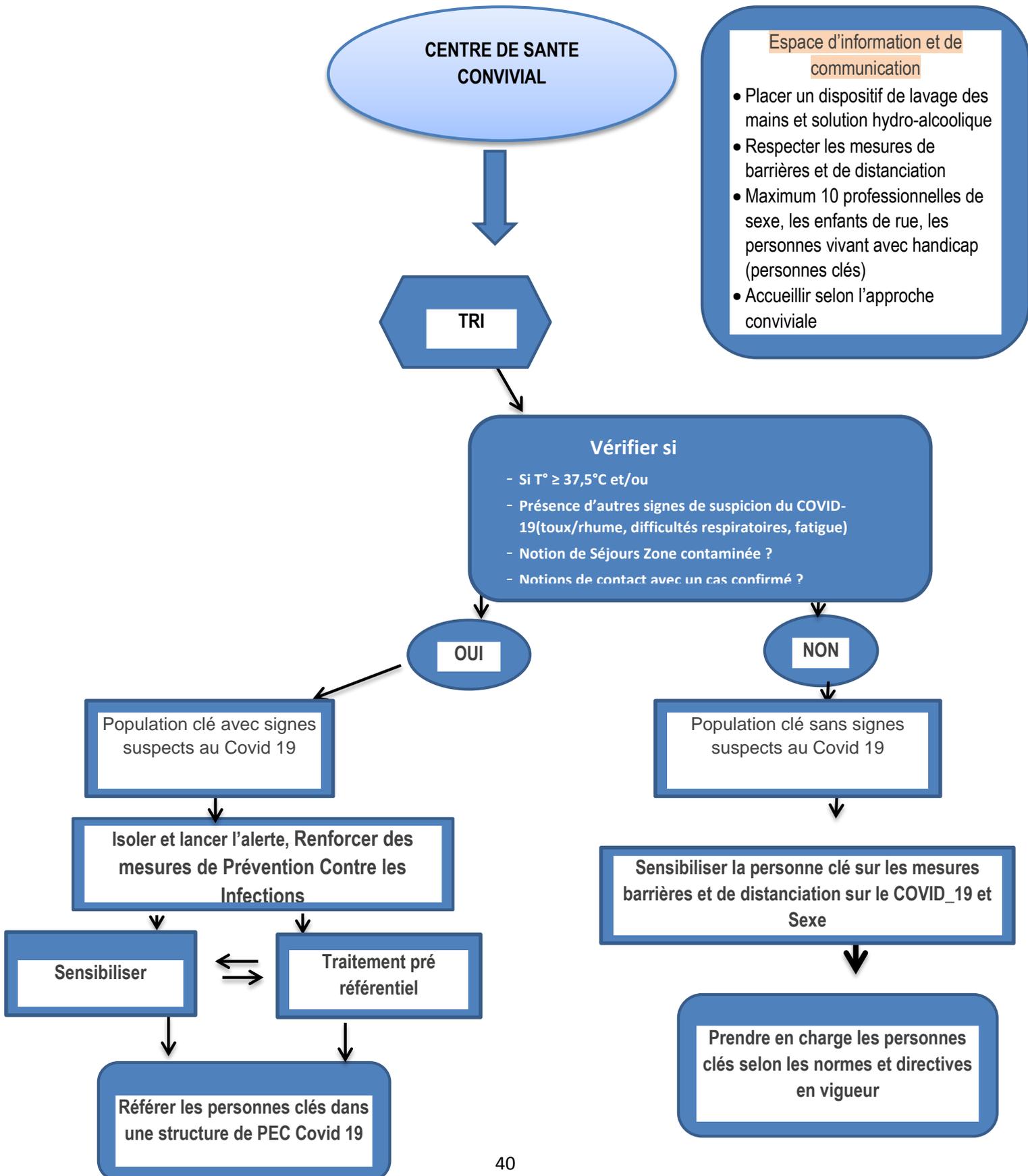


LA NUTRITION DANS LA FOSA DANS LA COMMUNAUTE

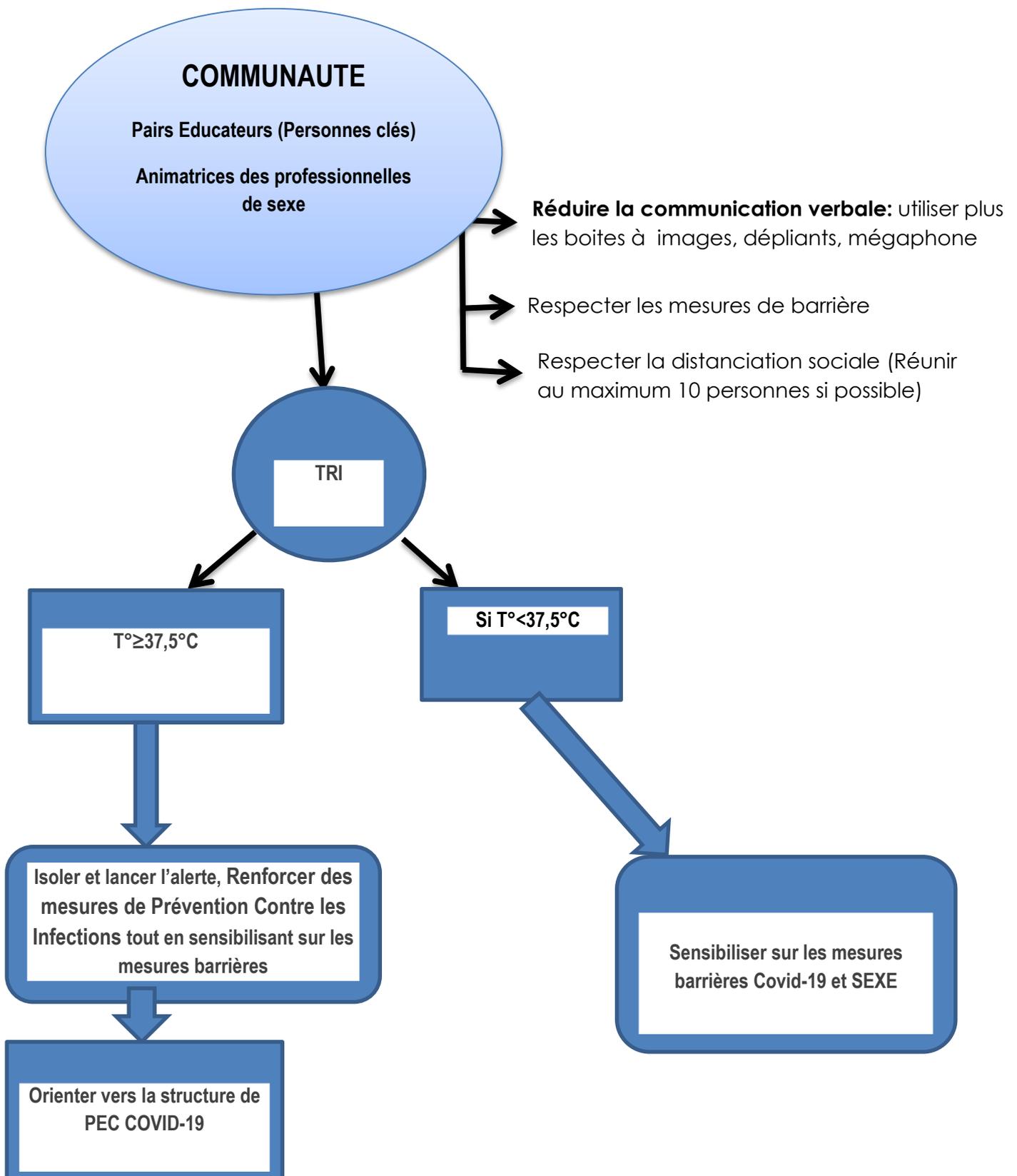


POPULATION CLES

LA POPULATION CLES DANS LA FOSA



LA POPULATION CLES DANS LA COMMUNAUTE



ANNEXE 2. RECUEL DES MESSAGES CLES

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE



Secrétariat Général

INTERVENTIONS INTEGREES DE SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE,
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT



<p>RECUEL DES MESSAGES CLES POUR LA PROTECTION DES PRESTATAIRES ET BENEFICIAIRES DE SERVICES ET SOINS SRMNEA-NUT DANS LE CONTEXTE DE LA MALADIE A CORONAVIRUS</p>
--

Kinshasa, Mai 2020

Messages clés	
<i>Pour les prestataires</i>	
Chers prestataires :	• Réservez un bon accueil à tout patient tout en respectant les gestes barrières contre la maladie à Coronavirus pour vous protéger et protéger les autres
	• Respectez les mesures de distanciations sociales dans les salles de soins et dans les services pour vous protéger et protéger les autres
	• Exigez à tous les visiteurs de se laver les mains, de porter le masque et se faire enregistrer pour vous protéger et protéger les autres
	• Communiquez de la meilleure manière possible avec le patient, la famille ou les visiteurs sur l'évolution du malade
	• La maladie à Coronavirus n'épargne aucun rang social, faites de la détection des suspects de la maladie à Coronavirus, une priorité pour vous préserver et éviter la propagation de cette maladie lors des consultations
<i>Pour les bénéficiaires</i>	
Couples hommes et femmes en âge de procréer	• Cher papa, chère maman, pendant cette période de la maladie à Coronavirus, exprimez vos besoins en Planification familiale en appelant le numéro vert pour votre satisfaction.
Femmes enceintes, Accouchées et Enfant	• Chère femme enceinte, pendant cette période de la maladie à Coronavirus, les services de CPN, de maternité, de CPoN et de CPS sont disponibles dans les centres de santé et hôpitaux, allez-vous faire consulter et faire consulter vos enfants pour bénéficier les soins appropriés.
	• Chère femme enceinte, pendant cette période de la maladie à Coronavirus, toutes les mesures pour vous protégez sont assurées, n'ayez pas peur d'aller accoucher dans les centres de santé et hôpitaux.
Femmes allaitantes	• Chère maman, allaiter exclusivement votre enfant au sein jusqu'à l'âge de 6 mois quel que soit votre statut à la maladie à Coronavirus tout en respectant les mesures barrières pour assurer une bonne croissance à votre enfant
	• Chère maman, à partir de 6 mois, continuer l'allaitement au sein et donner en plus à votre enfant une alimentation riche en sucre, en protéine, en graisse, en vitamine et en micronutriments comme d'habitude tout en respectant les mesures barrières pour assurer une bonne croissance à votre enfant
Parents ou responsables de ménages	• Chers parents, amener tout enfant malade aux centres de santé et hôpitaux car toutes les mesures de protection sont assurées pour son bien être
	• Chers parents et membre de la famille, après toute sortie de la maison ou parcelle ; à votre retour, évitez d'embrasser ou de porter les enfants, sans avoir lavé les mains et changé les habits
	• Cher membre de la famille et de la communauté, pendant la période de la maladie à Coronavirus, accompagnez au centre de santé ou à l'hôpital la femme enceinte de votre communauté qui a des douleurs d'accouchement pour une bonne prise en charge par un agent de santé.
	• Cher membre de la famille et de la communauté, pendant la période de la maladie à Coronavirus, amenez vos enfants au centre de santé ou à l'hôpital pour être vaccinés.
Adolescents et jeunes	• Chers adolescents et jeunes, la maladie à Coronavirus est réelle, appliquez les mesures de barrières et de distanciation sociale pour vous protéger et protéger les autres afin de lutter contre la propagation de cette maladie
	• Chers adolescents et jeunes, continuez à pratiquer l'abstinence sexuelle à tout moment pour prévenir les grossesses non désirées et la propagation de la maladie à Coronavirus
	• Chers adolescents et jeunes, utilisez le préservatif pour prévenir les grossesses non désirées et les IST/VIH pendant cette période de la maladie à Coronavirus

	<ul style="list-style-type: none"> Chère adolescente et jeune enceinte, pendant cette période de la maladie à Coronavirus, allez régulièrement à la CPN et accouchez à la maternité pour votre bien-être et celui de votre bébé
Populations clés	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur et Madame (frère et sœur), utiliser le préservatif pendant le rapport sexuel et lavez les mains à l'eau et au savon avant et après le rapport sexuel et de préférence lavez entièrement votre corps
	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur et Madame (frère et sœur), évitez le rapport sexuel en position face à face pour vous protéger contre la maladie à Coronavirus
	<ul style="list-style-type: none"> Monsieur et Madame (frère et sœur), dévoilez et dénoncez tout acte de violence familiale sexuelle
<i>Pour la communauté</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> Cher membre de la communauté, évitez toutes sortes d'auto médication quand vous présentez les signes ou symptômes suivants : fièvres, toux et difficultés respiratoires
	<ul style="list-style-type: none"> Cher membre de la communauté, orientez au centre de santé tout cas suspect de la maladie à Coronavirus de votre communauté pour une prise en charge appropriée.
	<ul style="list-style-type: none"> Cher membre de la communauté, en cas de quarantaine à domicile, évitez autant que possible d'utiliser les espaces communs et de partager les ustensiles de vaisselle tout en aérant ces espaces
	<ul style="list-style-type: none"> Cher membre de la communauté, en cette période de la maladie à Coronavirus, lorsqu'une femme enceinte a des douleurs d'accouchement, accompagnez-la au centre de santé ou à l'hôpital, tout en appliquant les mesures barrières
	<ul style="list-style-type: none"> Cher membre de la communauté, en cette période de la maladie à Coronavirus, évitez de vous exposer seul aux endroits isolés et à des heures tardives car cela vous expose au viol et éventuellement contracter la maladie à Coronavirus

ANNEXE 3. LISTE DES EXPERTS AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DE DIRECTIVES INTEGREES SRMNEA-NUT COVID-19

a. DIRECTIONS CENTRALES et PROGRAMMES SPECIALISES

N°	NOMS	INSTITUTION	TELEPHONE	E-MAIL
1.	Dr YUMA RAMAZANI Sylvain	SG	+243810886623	sylvainyuma@gmail.com
2.	Dr MAVULA KUSUNGU Baudouin	DSFGS	+243812727727	kusungumav@gmail.com
3.	Dr ILUNGA Jean-Fidèle	PNIRA / PCIMNE	+243999927053	jfilunga@hotmail.com
4.	Mr MBADU MUANDA Fidèle	PNSA	+243898940217	mbandu_m@hotmail.com
5.	Dr YUMAINE BILI	PNSR	+243814203050	byumaine@gmail.com
6.	Dr BANINGELA BALEDI Chrisostome	DSFGS	+243815132268	baning05@hotmail.com
7.	Mr SANVUA Gustave	DSFGS	+243853071482	gustavesanvua@gmail.com
8.	Dr EZOMBE MALILI Toto	PNIRA/PCIMNE	+243815108837	totoezombe@outlook.fr
9.	Mr NGWANZA Joseph	PNSR	+243810844240	josephnganza@gmail.com
10.	Dr KASONGO Joseph	PRONANUT	+243810609794	kasdecca@gmail.com
11.	Dr LOMBEYA Lis	PNSR	+243810632099	Drlis.lombeya@gmail.com
12.	Dr Gabriel MUKINI LUSHIMBA	PNSA	+243826138543	gabrielmukini@yahoo.fr
13.	Dr Lievain LUEKI MABIALA	PNSA	+243815196313	lievainlueki@gmail.com
14.	Mme Ndjendje Jeannette	PNSR	+243903338846	Jeannettendjendje@gmail.com
15.	Mme KALENGA TSHIALA Béatrice	PRONANUT	+243819056657	gracebeatricetshiala@gmail.com
16.	Dr MILAMBU KALUILA	PNSR	+243813286512	Kaluilamulambu@gamail.com
17.	Dr Bibi MBOMA	PNSR	+243850442488	bimbotshi@gmail.com
18.	Mr BAPITANI BASUANA	DESS	+243998311393	desirebapitani@gmail.com
19.	Ph KIYEKA Régine	PNSR	+243810335530	reginekiyekala@gmail.com
20.	Dr LUFIAULUISU Gullit	MAA	+243816054925	gullitlufia@gmail.com
21.	Dr MBALI BOYOMA	DSFGS	+243853675499	drclementmbali@gmail.com
22.	Mme Charlotte MAKENGO	PNSL	+243815146894	biolomak@yahoo.com
23.	Dr BAMBI Alain	PNIRA/PCIMNE	+243998189677	doctallbambi@gmail.com
24.	Dr BINDAMBA Bruno	PRONANUT	+243819056657	bbindamba@gmail.com
25.	Dr Alice MBUYI	PNSR	+243997287430	alicetshabam@gmail.com
26.	Dr NGINDU Dilu	DSFGS	+243999903332	Marfesa78@yhoo.fr
27.	Dr MIHALI Viviane	DSFGS	+243855254588	vianyara@gmail.com

b. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

N°	NOMS	INSTITUTION	TELEPHONE	E-MAIL
1.	Dr KINI Brigitte	OMS	+243817006417	kininsikub@who.int
2.	Dr KIMANUKA Francine	UNICEF	+243825707582	fkimanuka@unicef.org
3.	Dr MULONGO Lydia	UNICEF	+243817152626	lmkabamba@unicef.org
4.	Dr MOULAYE SANGARE	UNICEF	+243819999098	moulayesangare2@gmail.com
5.	ACHU lordfred	UNFPA	+243810604366	lordfred@unfpa.org
6.	TAKOU Polycarpe	UNFPA	-	takou@unfpa.org
7.	MAKITA Macky	UNFPA	-	makita@unfpa.org
8.	WANOGO Donatien	UNFPA	-	wanogo@unfpa.org
9.	Dr ARSENE BINANGA	TULANE University	+243816868642	abinanga@tulane.edu
10.	Dr RIANNE GAY	TULANE University	+243829591005	Rgay2@tulane.com
11.	Dr NANCY NTATUKIDI	SANRU	+243815142063	Nancy.mulobo@sanru.cd
12.	Dr Alain MIKATO	EGENDERHEALTH	+243854454085	AMikatho@engenderhealth.org

c. ORGANISATION DE LA SOCIETE SAVANTE

N°	NOMS	INSTITUTION	TELEPHONE	E-MAIL
13.	Dr MUELA DIFUNDA	SCOGO	+243815088384	muelap@yahoo.fr
14.	Prof LOKOMBA Vicky	CUK	+243818120874	vlokomba@yahoo.fr
15.	AMBROCCKHA KABEYA	SCOSAF	+243825146650	-